



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R28-2022-097

PUBLIÉ LE 24 JUIN 2022

Sommaire

Agence régionale de santé de Normandie / Direction de l'offre de soins

- R28-2022-06-15-00007 - ARRETE PORTANT AUTORISATION DE TRANSFERT DE LA « PHARMACIE DU 3 » SITUEE 3 RUE DU COLONEL RENE MICHEL - ARROMANCHES-LES-BAINS (14117) VERS LE 1 RUE D'INSTOW - ARROMANCHES-LES-BAINS (14117) (3 pages) Page 5
- R28-2022-06-10-00007 - DECISION PORTANT CONSTATATION DE LA CESSATION DEFINITIVE D ACTIVITE DE L OFFICINE DE PHARMACIE « PHARMACIE LAUNAY-MAROLLE » A CHERBOURG-EN-COTENTIN (2 pages) Page 9

Agence régionale de santé de Normandie / Direction de la Stratégie

- R28-2022-06-17-00006 - ARRÊTÉ MODIFICATIF N°1 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA CRSA DE NORMANDIE (4 pages) Page 12
- R28-2022-06-17-00005 - ARRÊTÉ MODIFICATIF N°1 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION SPECIALISEE DANS LE DOMAINE DES DROITS DES USAGERS DU SYSTÈME DE SANTÉ DE LA CRSA DE NORMANDIE (4 pages) Page 17
- R28-2022-06-17-00004 - ARRÊTÉ MODIFICATIF N°1 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION SPECIALISEE DE PRÉVENTION DE LA CRSA DE NORMANDIE (7 pages) Page 22
- R28-2022-06-17-00003 - ARRÊTÉ MODIFICATIF N°1 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION SPECIALISEE POUR LES PRISES EN CHARGE ET ACCOMPAGNEMENTS MEDICO-SOCIAUX DE LA CRSA DE NORMANDIE (7 pages) Page 30
- R28-2022-06-17-00002 - ARRÊTÉ MODIFICATIF N°2 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION SPECIALISEE DE L'ORGANISATION DES SOINS DE LA CONFÉRENCE REGIONALE DE LA SANTÉ DE NORMANDIE (9 pages) Page 38
- R28-2022-06-17-00001 - ARRÊTÉ MODIFICATIF N°2 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA CONFÉRENCE REGIONALE DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE DE NORMANDIE (13 pages) Page 48

Direction de la sécurité sociale / Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale Antenne interrégionale de Rennes

- R28-2022-06-20-00001 - Arrêté modificatif n°1 du 20 juin 2022 portant modification de la composition du conseil d'administration de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail de Normandie (1 page) Page 62

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie /

- R28-2022-06-21-00001 - 20220621-Arrêté portant sur l'approbation du Programme Pluriannuel d'Action de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural de Normandie pour la période 2022-2028 (2 pages) Page 64

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie / SREAA-FAM

R28-2022-06-20-00010 - Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter - département de L'EURE - juin 2022 (3 pages)	Page 67
R28-2022-06-20-00002 - DECISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION D'EXPLOITER N°DDTM76/SEA/22-025 (2 pages)	Page 71
R28-2022-06-20-00003 - DECISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION D'EXPLOITER N°DDTM76/SEA/22-026 (2 pages)	Page 74
R28-2022-06-20-00004 - DECISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION D'EXPLOITER N°DDTM76/SEA/22-027 (2 pages)	Page 77
R28-2022-06-20-00005 - DECISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION D'EXPLOITER N°DDTM76/SEA/22-028 (2 pages)	Page 80
R28-2022-06-20-00006 - DECISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION D'EXPLOITER N°DDTM76/SEA/22-029 (2 pages)	Page 83
R28-2022-06-20-00007 - DECISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION D'EXPLOITER N°DDTM76/SEA/22-030 (2 pages)	Page 86
R28-2022-06-20-00008 - DECISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION D'EXPLOITER N°DDTM76/SEA/22-031 (2 pages)	Page 89
R28-2022-06-20-00009 - DECISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION D'EXPLOITER N°DDTM76/SEA/22-032 (2 pages)	Page 92

Préfecture de la région Normandie - SGAR / Secrétariat général pour les affaires régionales

R28-2022-06-21-00002 - Arrêté portant attribution au syndicat mixte régional Ports Normands Associés du concours particulier de la dotation générale de décentralisation pour le financement du transfert des ports maritimes de pêche et de commerce pour l'exercice 2022 (2 pages)	Page 95
R28-2022-06-01-00025 - Arrêté portant attribution de crédits à la ville de Hérouville-Saint-Clair dans le Calvados pour le 1er versement de la subvention accordée dans le cadre de l'opération intitulée "Appel à projets franco-marocain 2022-2024" (2 pages)	Page 98
R28-2022-06-01-00027 - Arrêté portant attribution de crédits au conseil départemental de la Seine-Maritime pour le 1er versement de la subvention accordée dans le cadre de l'opération intitulée "Appel à projets franco-libanais 2022-2024 (Tranche 1)" - Comité des Maires Libanais (2 pages)	Page 101
R28-2022-06-01-00026 - Arrêté portant attribution de crédits au conseil départemental de la Seine-Maritime pour un versement unique de la subvention accordée dans le cadre de l'opération intitulée "Appel à projets franco-libanais 2022-2024 (Tranche 1)" - Commune de Zahlé (2 pages)	Page 104

R28-2022-06-21-00003 - Arrêté portant attribution de crédits au réseau régional multi-acteurs français HORIZONS SOLIDAIRES au titre de la subvention accordée dans le cadre du soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères au réseau (2 pages)

Page 107

Préfecture de la Seine-Maritime - Secrétariat général commun départemental de la Seine-Maritime / secrétariat général commun départemental de la Seine-Maritime

R28-2022-06-15-00004 - Arrêté n° 22-032 abrogeant l'arrêté n° 2020-06 du 21 janvier 2020, et portant création d'une régie régionalisée d'avances et de recettes auprès du Secrétariat Général Commun Départemental de la Seine-Maritime (4 pages)

Page 110

R28-2022-06-15-00005 - Arrêté n° 22-033 abrogeant l'arrêté n° 20-09 du 29 janvier 2020, portant nomination d'une régisseuse d'avances et de recettes (2 pages)

Page 115

R28-2022-06-15-00006 - Arrêté n°22-034 abrogeant l'arrêté n° 25-10 du 29 janvier 2020, portant nomination d'une mandataire suppléante, adjointe à la régisseuse d'avances et de recettes (2 pages)

Page 118

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2022-06-15-00007

ARRETE PORTANT AUTORISATION DE
TRANSFERT
DE LA « PHARMACIE DU 3 » SITUEE 3 RUE DU
COLONEL RENE MICHEL -
ARROMANCHES-LES-BAINS (14117) VERS LE 1 RUE
D'INSTOW - ARROMANCHES-LES-BAINS (14117)

**ARRETE PORTANT AUTORISATION DE TRANSFERT
DE LA « PHARMACIE DU 3 » située 3 rue du Colonel René Michel - Arromanches-les-Bains (14117) vers le 1 rue
d'Instow - Arromanches-les-Bains (14117)**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE

VU le code de la santé publique et notamment les articles L. 5125-1 et suivants et R. 5125-1 et suivants ;

VU l'ordonnance n° 2018-3 du 3 janvier 2018 relative à l'adaptation des conditions de création, transfert, regroupement et cession des officines de pharmacie ;

VU le décret n°2018-671 du 30 juillet 2018 pris en application de l'article L. 5125-3-1° du code de la santé publique définissant les conditions de transport pour l'accès à une officine en vue de caractériser un approvisionnement en médicaments compromis pour la population ;

VU le décret n° 2018-672 du 30 juillet 2018 relatif aux demandes d'autorisation de création, transfert et regroupement et aux conditions minimales d'installation des officines de pharmacie ;

VU l'arrêté du 30 juillet 2018 fixant la liste des pièces justificatives accompagnant toute demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;

VU l'arrêté préfectoral du 16 juin 1982 accordant une licence pour l'ouverture d'une officine de pharmacie 3 rue du Colonel René Michel - Arromanches-les-Bains (14117) sous le numéro 280 ;

VU la décision du 23 mai 2022 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie à compter du 23 mai 2022 ;

VU la demande présentée par Madame Laure NOURY (RPPS n°10004155221), en vue d'obtenir l'autorisation de transférer l'officine de pharmacie dont elle est titulaire, sise 3 rue du Colonel René Michel - Arromanches-les-Bains (14117) vers le 1 rue d'Instow - Arromanches-les-Bains (14117), demande déclarée complète le 15 mars 2022 et complétée les 5 et 15 mai 2022 ;

VU l'avis favorable du 11 mai 2022 du Syndicat des pharmaciens de l'Eure (FSPF) ;

VU l'avis favorable du 30 mai 2022 de l'Union des syndicats de pharmaciens d'officines (USPO) ;

VU l'avis favorable du 24 mai 2022 du Conseil régional de l'ordre des pharmaciens de Normandie (CROP) ;

VU le rapport du 10 juin 2022 du pharmacien inspecteur de santé publique de l'Agence régionale de santé de Normandie relatif à la demande de transfert présentée par Madame Laure NOURY ;

CONSIDERANT qu'il ressort du rapport du pharmacien inspecteur de santé publique de l'Agence régionale de santé de Normandie que l'officine est transférée au sein de la même commune à ARROMANCHES-LES-BAINS (14117) à environ 500 mètres de l'emplacement d'origine ; que le lieu du transfert est accessible y compris par voie piétonne et bénéficie de places de stationnement ; que le transfert sollicité ne compromet pas l'approvisionnement nécessaire en médicaments de la population résidente du lieu

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

d'origine de l'officine et qu'il permet une desserte en médicaments optimale au regard des besoins de la population du nouveau lieu d'implantation ;

CONSIDERANT qu'il ressort également du rapport du Pharmacien inspecteur de santé publique de l'Agence régionale de santé de Normandie que les locaux :

- répondent aux conditions minimales d'installation énoncées aux articles R. 5125-8 et R. 5125-9 du code de la santé publique sous réserve des engagements pris par Madame Laure NOURY de se conformer à la réglementation à savoir le réagencement du sas de livraison, l'aménagement d'un préparatoire réservé à l'exécution des préparations, l'aménagement d'un stockage sécurisé des liquides inflammables ;
- remplissent les conditions d'accessibilité mentionnées à l'article L. 111-7-3 du code de la construction et de l'habitation ;
- permettent la réalisation des missions énoncées à l'article L. 5125-1-1 A du code de la santé publique ;
- garantissent un accès permanent du public en vue d'assurer un service de garde et d'urgence ;

ARRETE

Article 1 : La licence prévue par l'article L. 5125-18 du code de la santé publique est accordée à Madame Laure NOURY, pharmacienne titulaire de la pharmacie sise 3 rue du Colonel René Michel - Arromanches-les-Bains (14117) pour un transfert vers un nouveau local sis 1 rue d'Instow - Arromanches-les-Bains (14117) sous le n° 14#000439.

Article 2 : La présente autorisation prendra effet à l'issue d'un délai de trois mois à compter de la notification de l'arrêté d'autorisation aux pharmaciens demandeurs.

L'officine devra être effectivement ouverte au public à l'issue, au plus tard, d'un délai de 2 ans à compter de la notification du présent arrêté, sauf prorogation en cas de force majeure.

Article 3 : L'arrêté préfectoral du 16 juin 1982 accordant une licence pour l'ouverture d'une officine de « pharmacie du 3 » sise 3 rue du Colonel René Michel - Arromanches-les-Bains (14117) sous le numéro 280 sera abrogé dès l'ouverture de la nouvelle officine.

Article 4 : Toute fermeture définitive de l'officine entraîne la caducité de la licence qui doit être remise au Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie par son dernier titulaire ou ses héritiers.

Article 5 : Dans les deux mois suivant sa notification, le présent arrêté est susceptible d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie.

Le présent arrêté peut également être l'objet d'un recours hiérarchique. Ce recours hiérarchique peut être formé auprès de Madame la Ministre de la Santé et de la Prévention, à la Direction générale de l'organisation des soins, bureau R3, 14 avenue Duquesne, 75350 PARIS 07 SP, par tout intéressé dans un délai de deux mois à compter de la notification (en ce qui concerne le demandeur) ou de la publication (en ce qui concerne les tiers) du présent arrêté.

Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux.

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96 - www.ars.normandie.sante.fr -    

Article 6 : Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal administratif de CAEN sis au 3 Rue Arthur le Duc - 14000 Caen, par tout intéressé dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent arrêté. La saisine du Tribunal administratif de CAEN peut se faire via Télérecours citoyen (www.telerecours.fr).

Article 7 : Le présent arrêté sera notifié, sous pli recommandé avec accusé de réception, à Madame Laure NOURY 3 rue du Colonel René Michel - Arromanches-les-Bains (14117), et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région de Normandie.

Article 8 : La Directrice générale adjointe de l'Agence régionale de santé de Normandie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CAEN, le 15 juin 2022

P/ Le Directeur Général

La Directrice Adjointe
de l'Offre de Soins,


Eva BONNET

Thomas DEROCHE

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96 - www.ars.normandie.sante.fr -    

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2022-06-10-00007

DECISION PORTANT CONSTATATION DE LA
CESSATION DEFINITIVE D ACTIVITE DE
L OFFICINE DE PHARMACIE « PHARMACIE
LAUNAY-MAROLLE » A
CHERBOURG-EN-COTENTIN

DECISION PORTANT CONSTATATION DE LA CESSATION DEFINITIVE D'ACTIVITE DE L'OFFICINE DE LA
PHARMACIE « PHARMACIE LAUNAY-MAROLLE » A CHERBOURG-EN-COTENTIN

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE

VU le code de la santé publique, notamment les articles L.5125-1 à L.5125-32 et R.5125-1 à R.5125-11 ;

VU le titre IV chapitre 1er de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires dite loi « HPST » qui crée les Agences régionales de santé, modifiée par la loi n° 2014-1653 du 29 décembre 2014 et la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 ;

VU l'ordonnance n° 2018-3 du 3 janvier 2018 relative à l'adaptation des conditions de création, transfert, regroupement et cession des officines de pharmacie ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, Monsieur Thomas DEROCHE, à compter du 15 juillet 2020 ;

VU la décision du 23 mai 2022 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie à compter du 23 mai 2022 ;

VU l'arrêté préfectoral de la Manche du 29 janvier 1943 autorisant l'ouverture d'une officine de pharmacie à Tourlaville, 73 rue Thiers (licence n° 23) ;

VU la déclaration d'exploitation n° 582 du 12 juin 2006 de Madame Magali MAROLLE épouse LAUNAY faisant connaître qu'elle exploite à compter du 1er juillet 2006, en qualité de pharmacien titulaire, une officine de pharmacie dénommée « EURL LAUNAY » à TOURLAVILLE (50110) 71/73 rue du Général Leclerc ;

VU le courrier du 8 mars 2022 reçu par mail le 8 mars 2022 par lequel le Cabinet FLG, société d'avocats à PARIS, informe le Directeur général de l'Agence régionale de Santé de Normandie d'un projet d'opération de restructuration du réseau officinal sur la commune de CHERBOURG EN COTENTIN prévoyant la restitution de la licence avec indemnisation de l'officine de pharmacie « PHARMACIE LAUNAY MAROLLE » sise 71/73 rue du Général Leclerc Tourlaville 50110 CHERBOURG EN COTENTIN, représentée par Madame LAUNAY, pharmacien titulaire, à la date du 30 juin 2022 à minuit ;

VU l'avis préalable du 16 mars 2022 de la Directrice adjointe de l'offre de soins de l'Agence régionale de santé de Normandie rendu en application de l'article L.5125-5-1 du code de la santé publique ;

DECIDE

ARTICLE 1 : La cessation définitive d'activité au 30 juin 2022 à minuit de l'officine de pharmacie « PHARMACIE LAUNAY-MAROLLE », située 71/73 rue du Général Leclerc 50110 CHERBOURG EN COTENTIN est constatée. Elle entraîne à cette date la caducité de la licence n° 23 du 29 janvier 1943 délivrée par Monsieur le Préfet de la Manche.

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARTICLE 2 : A compter du 1^{er} juillet 2022, la clientèle et le stock attachés à la pharmacie « PHARMACIE LAUNAY-MAROLLE » seront cédés à la « PHARMACIE DE L'OCTROI » située 15 rue du Général LECLARC Tourlaville – 50110 CHERBOURG EN COTENTIN

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet dans un délai de deux mois :

- d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, espace Claude Monet, 2 place Jean Nouzille, CS 55035 14050 Caen Cedex 4 ;
- d'un recours hiérarchique auprès de Madame la Ministre de la Santé et de la Prévention Direction générale de l'offre de soins, bureau R2, 14 avenue Duquesne 75350 Paris SP 07 ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif, 3 rue Arthur Leduc – BP 25086 – 14050 Caen Cedex 4. La saisine du Tribunal administratif peut se faire via Télé recours citoyens www.telerecours.fr.

Le délai de recours prend effet :

- pour l'intéressé, à compter de la date de notification de la présente décision ;
- pour les tiers, à compter de la date de publication de la présente décision.

Ces recours ne suspendent pas l'application de la présente décision.

ARTICLE 4 : La Directrice générale adjointe de l'Agence régionale de santé de Normandie est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie et du département de la Manche.

Fait à CAEN, le 10 juin 2022

P/ Le Directeur général,

La Directrice Adjointe
de l'Offre de Soins,



Eva BONNET

Thomas DEROCHE

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96 - www.ars.normandie.sante.fr - 

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2022-06-17-00006

ARRÊTÉ MODIFICATIF N°1 PORTANT
MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DE LA CRSA DE
NORMANDIE

**ARRETE MODIFICATIF N°1 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES MEMBRES DE LA
COMMISSION PERMANENTE DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE
L'AUTONOMIE DE NORMANDIE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE,

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L.1114-1, L.1432-4, D. 1432-28 à D.1432-32, de D.1432-44 à D.1432-47, D.1432-49 à D.1432-53 relatifs à la composition et au mode de fonctionnement de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

VU la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

VU le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie,

VU le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

VU le décret n°2015-1879 du 31 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

VU le décret n°2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination de Monsieur Thomas DEROCHE, directeur général de l'ARS de Normandie ;

VU l'instruction n°SG/Pôle Santé ARS/2021/132 du 22 juin 2021 relative aux modalités de renouvellement des conférences régionales de la santé et de l'autonomie ;

VU le décret n°2021-847 du 28 juin 2021 relatif à conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

VU l'arrêté modificatif n°1 du 15 novembre 2021 portant modification de la composition des membres de la CRSA de Normandie ;

VU l'arrêté du 12 novembre 2021 portant nomination des membres de la commission permanente de la Conférence Régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie (CRSA)

VU le courriel du 18 mars 2022 adressé par l'URIOPSS de Normandie ;

VU le courriel du 5 avril 2022 adressé par la CARSAT de Normandie ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste des membres titulaires et suppléants de la commission permanente de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie est complétée ou modifiée comme suit :

3) Représentants des conseils territoriaux de santé

- En attente de désignation d'un titulaire en remplacement de Monsieur Jérôme LE BRIERE

5) Représentants du collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale

- Madame Magali SCELLES est nommée première suppléante de Monsieur Christian LETELLIER en remplacement de Madame Maud LASNON

7) Représentants du collège des offreurs de services de santé

- Monsieur Arnaud LECOQ est nommé titulaire en remplacement de Madame Nathalie PONCHELLE

ARTICLE 2 : La version actualisée et consolidée de la composition de la commission permanente est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux près du tribunal administratif sis 3 rue Arthur Le Duc à Caen (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Normandie. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr

ARTICLE 4 : La Directrice générale adjointe de l'Agence régionale de santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Normandie.

Fait à Caen, le 17 JUIN 2022

Le Directeur général,

Thomas DEROCHE

Agence Régionale de Santé de Normandie
Siège régional
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96
www.ars.normandie.sante.fr



Les services de l'ARS procèdent à un traitement de vos données personnelles, sur le fondement de l'article 6 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ou RGPD). Le traitement vise à actualiser la composition de la CRSA de Normandie et de ses commissions. Conformément au RGPD et à la loi n° 78 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant au responsable de traitement : ars-normandie-democratie-sanitaire@ars.sante.fr ou au Délégué à la Protection des Données : ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

ANNEXE : COMPOSITION ACTUALISEE DE LA CP DE NORMANDIE

En sa qualité de Présidente de la CRSA, Madame Pascale DESPRES est Présidente de la commission permanente.

En leur qualité de Présidents de chacune des quatre commissions spécialisées de la CRSA, Monsieur Jean-Marc DUJARDIN, le Docteur Jean-Michel GAL, Monsieur Michel LOISEL et Monsieur Léonard NZITUNGA sont Vice-présidents de la commission permanente.

1) Deux représentants des collectivités territoriales

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Malika CHERRIERE	Guy DOSSANG	Bertrand DENIAUD
Béatrice GUILLAUME	Sylvie LENOURRICHEL	Sophie SIMONET

2) Deux représentants du collège des usagers, dont au moins un représentant des associations représentant les usagers des établissements et services médico-sociaux

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Nicole DELPERIE	Claudine GRANCHER	Hervé VARIN
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

3) Un représentant des conseils territoriaux de santé

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
En attente de désignation	Dr Michel RIMEY	En attente de désignation

4) Deux représentants du collège des partenaires sociaux

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Eric DE FALCO	Gilles TREUIL	Pierre-Adrien LIOT
Jacques DAVOUST	en attente de désignation	en attente de désignation

Agence Régionale de Santé de Normandie
Siège régional
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96
www.ars.normandie.sante.fr



Les services de l'ARS procèdent à un traitement de vos données personnelles, sur le fondement de l'article 6 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ou RGPD). Le traitement vise à actualiser la composition de la CRSA de Normandie et de ses commissions. Conformément au RGPD et à la loi n° 78 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant au responsable de traitement : ars-normandie-democratie-sanitaire@ars.sante.fr ou au Délégué à la Protection des Données : ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

5) Un représentant du collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Christian LETELLIER	Magali SCelles	Blandine DEVAUX

6) Deux représentants du collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Jean-Pierre PAILLETTE	Michel HORN	Stéphanie DERObERT
Magali LESUEUR	Christel OSAER	Samuel COCHET

7) Quatre représentants du collège des offreurs de services de santé

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Frédéric VARNIER	Nathalie BECRET	Pr Emmanuel BERGOT
Jean-Marc RIMBERT	Didier CHESNAIS	Pamela LE MAGNEN
Arnaud LECOQ	Cyrielle JACQUEMMOZ	Pascal CORDIER
Dr Antoine LEVENEUR	Danie BEURION	Dr Eric KALUZINSKI

8) Un représentant du collège des personnalités qualifiées

- Patrick DAIME

Agence Régionale de Santé de Normandie

Siège régional
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
CS 55035

14050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96

www.ars.normandie.sante.fr



Les services de l'ARS procèdent à un traitement de vos données personnelles, sur le fondement de l'article 6 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ou RGPD). Le traitement vise à actualiser la composition de la CRSA de Normandie et de ses commissions. Conformément au RGPD et à la loi n° 78 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant au responsable de traitement : ars-normandie-democratie-sanitaire@ars.sante.fr ou au Délégué à la Protection des Données : ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2022-06-17-00005

ARRÊTÉ MODIFICATIF N°1 PORTANT
MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA
COMMISSION SPECIALISEE DANS LE DOMAINE
DES DROITS DES USAGERS DU SYSTÈME DE
SANTÉ DE LA CRSA DE NORMANDIE

**ARRETE MODIFICATIF N°1 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION
SPECIALISEE DANS LE DOMAINE DES DROITS DES USAGERS DU SYSTEME DE SANTE DE LA
CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE DE NORMANDIE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE,

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L.1114-1, L.1432-4, D. 1432-28 à D.1432-32, de D.1432-44 à D.1432-47, D.1432-49 à D.1432-53 relatifs à la composition et au mode de fonctionnement de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

VU la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

VU le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie,

VU le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

VU le décret n°2015-1879 du 31 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

VU le décret n°2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination de Monsieur Thomas DEROCHE, directeur général de l'ARS de Normandie ;

VU le décret n°2021-847 du 28 juin 2021 relatif à conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

VU l'instruction n°SG/Pôle Santé ARS/2021/132 du 22 juin 2021 relative aux modalités de renouvellement des conférences régionales de la santé et de l'autonomie ;

VU l'arrêté modificatif n°1 du 15 novembre 2021 portant modification de la composition des membres de la CRSA de Normandie ;

VU l'arrêté du 20 octobre 2021 portant nomination des membres de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé ;

VU le courriel du 3 mars 2022 adressé par Madame Gwenaël BLANC ;

VU le courriel du 1^{er} juin 2022 adressé par la Fédération Hospitalière de France Normandie ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste des membres titulaires et suppléants de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie est complétée ou modifiée comme suit :

3) Représentants des conseils territoriaux de santé

- Madame Gwenaël BLANC est nommée titulaire en remplacement de Monsieur Michel MIKLARZ
- Monsieur Michel MIKLARZ est nommé premier suppléant de Madame Gwenaël BLANC

7) Représentant du collège des offreurs de services de santé

- En attente de désignation d'un titulaire en remplacement de Monsieur Jean-Yves BLANDEL

ARTICLE 2 : La version actualisée et consolidée de la composition de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux près du tribunal administratif sis 3 rue Arthur Le Duc à Caen (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Normandie. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr

ARTICLE 4 : La Directrice générale adjointe de l'Agence régionale de santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Normandie.

Fait à Caen, le 17 JUN 2022

Le Directeur général,

Thomas DEROCHE

Agence Régionale de Santé de Normandie
Siège régional
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96
www.ars.normandie.sante.fr



Les services de l'ARS procèdent à un traitement de vos données personnelles, sur le fondement de l'article 6 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ou RGPD). Le traitement vise à actualiser la composition de la CRSA de Normandie et de ses commissions. Conformément au RGPD et à la loi n° 78 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant au responsable de traitement : ars-normandie-democratie-sanitaire@ars.sante.fr ou au Délégué à la Protection des Données : ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

ANNEXE : COMPOSITION ACTUALISEE DE LA CSDU DE NORMANDIE

1) Un représentant du collège des représentants des collectivités territoriales de Normandie

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

2) Sept représentants du collège des représentants des usagers des services de santé ou médico-sociaux, dont trois représentants des associations agréées au titre de l'article L1114-1 du code de santé publique, deux des associations de retraités et de personnes âgées et deux des associations des personnes handicapées

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Michel PONS	Jean-Pierre SIMON	En attente de désignation
Nicole DELPERIE	Claudine GRANCHER	Hervé VARIN
Jean-Pierre LUCAS	Yves BERARD	Éric PERCEAU
Michelle LAMBERT	En attente de désignation	En attente de désignation
Michel LOISEL	Jean DE CRAENE	Nicole LEROY
Francine MARAGLIANO	Corinne COURTEL	Varham SERAIDARIA
Maryvonne DEBARRE	Marc HOUSSAY	Philippe STEPHANAZZI

3) Deux représentants des conseils territoriaux de santé

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Dr Philippe SERRAND	Sylvie BLOCKLET	Laurence BEAUDOUIN
Gwenaël BLANC	Michel MIKLARZ	En attente de désignation

4) Un représentant du collège des partenaires sociaux

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Christine BONNIEUX	Catherine HENAULT	Florence THOMAS-BOATAS

Agence Régionale de Santé de Normandie
Siège régional
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96
www.ars.normandie.sante.fr



Les services de l'ARS procèdent à un traitement de vos données personnelles, sur le fondement de l'article 6 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ou RGPD). Le traitement vise à actualiser la composition de la CRSA de Normandie et de ses commissions. Conformément au RGPD et à la loi n° 78 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant au responsable de traitement : ars-normandie-democratie-sanitaire@ars.sante.fr ou au Délégué à la Protection des Données : ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

5) Un représentant du collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Gaëlle TELLIER	En attente de désignation	En attente de désignation

6) Un représentant du collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Jean-Marc DUJARDIN	Marion BOUCHER-LEBRAS	Isabelle LANDREAU

7) Un représentant du collège des offreurs de services de santé

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
En attente de désignation	Clothilde HARITCHABALET	Stéphane BLOT

Agence Régionale de Santé de Normandie
Siège régional
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96
www.ars.normandie.sante.fr



Les services de l'ARS procèdent à un traitement de vos données personnelles, sur le fondement de l'article 6 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ou RGPD). Le traitement vise à actualiser la composition de la CRSA de Normandie et de ses commissions. Conformément au RGPD et à la loi n° 78 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant au responsable de traitement : ars-normandie-democratie-sanitaire@ars.sante.fr ou au Délégué à la Protection des Données : ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2022-06-17-00004

ARRÊTÉ MODIFICATIF N°1 PORTANT
MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA
COMMISSION SPECIALISEE DE PRÉVENTION DE
LA CRSA DE NORMANDIE

**ARRETE MODIFICATIF N°1 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES MEMBRES DE LA
COMMISSION SPECIALISEE DE PREVENTION DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET
DE L'AUTONOMIE DE NORMANDIE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE,

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L.1114-1, L.1432-4, D. 1432-28 à D.1432-32, de D.1432-44 à D.1432-47, D.1432-49 à D.1432-53 relatifs à la composition et au mode de fonctionnement de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

VU la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

VU le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie,

VU le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

VU le décret n°2015-1879 du 31 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

VU le décret n°2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination de Monsieur Thomas DEROCHE, directeur général de l'ARS de Normandie ;

VU l'instruction n°SG/Pôle Santé ARS/2021/132 du 22 juin 2021 relative aux modalités de renouvellement des conférences régionales de la santé et de l'autonomie ;

VU le décret n°2021-847 du 28 juin 2021 relatif à conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

VU l'arrêté modificatif n°1 du 15 novembre 2021 portant modification de la composition des membres de la CRSA de Normandie ;

VU l'arrêté du 20 octobre 2021 portant nomination des membres de la commission spécialisée de prévention ;

VU le courrier du 24 novembre 2021 adressé par l'Association des Maires de France ;

VU le courriel du 15 février 2022 adressé par l'APF France Handicap ;

VU le courrier du 24 mars 2022 adressé par la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados ;

VU le courriel du 5 avril 2022 adressé par la CARSAT de Normandie ;

VU le courrier du 19 mai 2022 adressé par le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie du département du Calvados ;

ARRETE

ARTICLE 1: La liste des membres titulaires et suppléants de la commission spécialisée prévention de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie est complétée ou modifiée comme suit :

1) Collège des représentants des collectivités territoriales de Normandie

Représentant des communes

- Monsieur Jacky BIDOT est nommé second suppléant de Monsieur Thierry OZENNE

2) Collège des représentants des usagers des services de santé ou médico-sociaux

Associations agréées au titre de l'article L1114-1 du code de santé publique

- Madame Annick HAISE est nommée première suppléante de Madame Anne-Marie BEAUVAIS

Associations de retraités et personnes âgées

- Monsieur Michel NAVARRO est nommé titulaire en remplacement de Monsieur Jean LEFEUVRE

Agence Régionale de Santé de
Normandie
Siège régional
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96
www.ars.normandie.sante.fr



Les services de l'ARS procèdent à un traitement de vos données personnelles, sur le fondement de l'article 6 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ou RGPD). Le traitement vise à actualiser la composition de la CRSA de Normandie et de ses commissions. Conformément au RGPD et à la loi n° 78 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant au responsable de traitement : ars-normandie-democratie-sanitaire@ars.sante.fr ou au Délégué à la Protection des Données : ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

5) Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale

Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail

- Madame Magali SCELLES est nommée première suppléante de Monsieur Christian LETELLIER en remplacement de Madame Maud LASNON

Caisses d'allocations familiales

- Madame Marie MEZIERE est nommée titulaire en remplacement de Monsieur Philippe GUILBERT
- Monsieur Michaël AUBERT est nommé premier suppléant de Madame Marie MEZIERE en remplacement de Monsieur Xavier EUDES
- Madame Sandra CARPENTIER est nommée seconde suppléante de Madame Marie MEZIERE

ARTICLE 2 : La version actualisée et consolidée de la composition de la commission spécialisée de prévention est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux près du tribunal administratif sis 3 rue Arthur Le Duc à Caen (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Normandie. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr

ARTICLE 4 : La Directrice générale adjointe de l'Agence régionale de santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Normandie.

Fait à Caen, le 17 JUN 2022

Le Directeur général,

Thomas DEROCHE

Agence Régionale de Santé de
Normandie
Siège régional
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96
www.ars.normandie.sante.fr



Les services de l'ARS procèdent à un traitement de vos données personnelles, sur le fondement de l'article 6 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ou RGPD). Le traitement vise à actualiser la composition de la CRSA de Normandie et de ses commissions. Conformément au RGPD et à la loi n° 78 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant au responsable de traitement : ars-normandie-democratie-sanitaire@ars.sante.fr ou au Délégué à la Protection des Données : ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

ANNEXE : COMPOSITION ACTUALISEE DE LA CSP DE NORMANDIE

1) Collège des représentants des collectivités territoriales de Normandie (5)

Un conseiller régional

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Cécile REMY-BASTIT	Dr Paul Ursmar MILLIEZ	Sylvie GRENIER

Deux présidents de conseil départemental ou leurs représentants

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

Un représentant des groupements de communes

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

Un représentant des communes

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Thierry OZENNE	Edwige ANQUETIL	Jacky BIDOT

2) Collège des représentants des usagers des services de santé ou médico-sociaux (6)

Quatre représentants des associations agréées au titre de l'article L1114-1 du code de santé publique

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Jean-Pierre LUCAS	Yves BERARD	Eric PERCEAU
Philippe GUERARD	Christian MAHAUT	Julie ESCALIE
Anne Marie BEAUVAIS	Annick HAISE	En attente de désignation
Evelyne TOUZARD	Marie-José VION	En attente de désignation

Agence Régionale de Santé de Normandie
Siège régional
Espace Claude Monet
2. place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96
www.ars.normandie.sante.fr



Les services de l'ARS procèdent à un traitement de vos données personnelles, sur le fondement de l'article 6 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ou RGPD). Le traitement vise à actualiser la composition de la CRSA de Normandie et de ses commissions. Conformément au RGPD et à la loi n° 78 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant au responsable de traitement : ars-normandie-democratie-sanitaire@ars.sante.fr ou au Délégué à la Protection des Données : ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Un représentant des associations de retraités et personnes âgées

Titulaire	1 ^{er} Supplément	2 ^{ème} Supplément
Michel NAVARRO	Guy FAUCHE	En attente de désignation

Un représentant des associations des personnes handicapées

Titulaire	1 ^{er} Supplément	2 ^{ème} Supplément
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

3) Un représentant des conseils territoriaux de santé

Titulaire	1 ^{er} Supplément	2 ^{ème} Supplément
Dr Philippe SERRAND	Sylvie BLOCKLET	Laurence BEAUDOUIN

4) Collège des partenaires sociaux (4)

Un représentant des organisations syndicales de salariés

Titulaire	1 ^{er} Supplément	2 ^{ème} Supplément
Bernard SIMON	En attente de désignation	En attente de désignation

Un représentant des organisations professionnelles d'employeurs

Titulaire	1 ^{er} Supplément	2 ^{ème} Supplément
Christine BONNIEUX	Catherine HENault	Florence THOMAS BOATAS

Un représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales

Titulaire	1 ^{er} Supplément	2 ^{ème} Supplément
Eric DE FALCO	Gilles TREUIL	Pierre-Adrien LIOT

Un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles

Titulaire	1 ^{er} Supplément	2 ^{ème} Supplément
Jean-Michel DEBESNE	Pascaline BELLIER DE FROMONT	Pascal HARDY

Agence Régionale de Santé de Normandie
Siège régional
Espace Claude Monet
2. place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96
www.ars.normandie.sante.fr



Les services de l'ARS procèdent à un traitement de vos données personnelles, sur le fondement de l'article 6 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ou RGPD). Le traitement vise à actualiser la composition de la CRSA de Normandie et de ses commissions. Conformément au RGPD et à la loi n° 78 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant au responsable de traitement : ars-normandie-democratie-sanitaire@ars.sante.fr ou au Délégué à la Protection des Données : ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

5) Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale (4)

Un représentant des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Aurélien NOBIS	en attente de désignation	en attente de désignation

Un représentant de la CARSAT

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Christian LETELLIER	Magali SCelles	Blandine DEVAUX

Un représentant de la CAF

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Marie MEZIERE	Michaël AUBERT	Sandra CARPENTIER

Un représentant de la Mutualité française

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Gérard ALIX	Johnny VIALE	Luc CHOUBRAC

6) Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé (6)

Un représentant des services de santé scolaire et universitaire

Titulaires	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Dr Judith FISCHER	Dr Mathilde LECHEVREL	En attente de désignation

Un représentant des services de santé au travail

Titulaires	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Karine THOMAS	Sophie RANNOU	En attente de désignation

Agence Régionale de Santé de Normandie
Siège régional
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex
Tél : 02 31 70 96 96
www.ars.normandie.sante.fr



Les services de l'ARS procèdent à un traitement de vos données personnelles, sur le fondement de l'article 6 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ou RGPD). Le traitement vise à actualiser la composition de la CRSA de Normandie et de ses commissions. Conformément au RGPD et à la loi n° 78 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant au responsable de traitement : ars-normandie-democratie-sanitaire@ars.sante.fr ou au Délégué à la Protection des Données : ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Un représentant des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Dr Hélène HUGLA	Dr Laëtitia GIULIANI	Anne LE SOUDIER

Un représentant des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention, et l'éducation pour la santé

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Jean-Marc DUJARDIN	Marion BOUCHER-LEBRAS	Isabelle LANDREAU

Un représentant des organismes œuvrant dans le domaine de l'observation de la santé

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Pascale DESPRES	Daniel REGUER	Corinne LARMOIRE

Un représentant des associations de protection de l'environnement

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Jean-Pierre PAILLETTE	Michel HORN	Stéphanie DEROBERT

7) Quatre représentants du collège des offreurs de services de santé dont :

- **Un représentant des établissements publics de santé, des établissements privés de santé, des établissements privés de santé à but non lucratif ou des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile ;**
- **Un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées ou accueillant des personnes âgées ;**
- **Deux membres des unions régionales des professionnels de santé.**

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Frédéric MARIE	Sandrine COTTON	Joanny ALLOMBERT
Mathilde MAIRY	Jérôme TRIQUET	Clémence BURNOUF
Patrice LEPRINCE	Jérémy MAUDOUIT	Olivier GRUCHY
Sébastien LEDUNOIS	Françoise GARCIA	Dr François CHAVATTE

Agence Régionale de Santé de Normandie
Siège régional
Espace Claude Monet
2. place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96
www.ars.normandie.sante.fr



Les services de l'ARS procèdent à un traitement de vos données personnelles, sur le fondement de l'article 6 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ou RGPD). Le traitement vise à actualiser la composition de la CRSA de Normandie et de ses commissions. Conformément au RGPD et à la loi n° 78 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant au responsable de traitement : ars-normandie-democratie-sanitaire@ars.sante.fr ou au Délégué à la Protection des Données : ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2022-06-17-00003

ARRÊTÉ MODIFICATIF N°1 PORTANT
MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA
COMMISSION SPECIALISEE POUR LES PRISES EN
CHARGE ET ACCOMPAGNEMENTS
MEDICO-SOCIAUX DE LA CRSA DE NORMANDIE

**ARRETE MODIFICATIF N°1 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION
SPECIALISEE POUR LES PRISES EN CHARGE ET ACCOMPAGNEMENTS MEDICO SOCIAUX DE LA
CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE DE NORMANDIE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE,

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L.1114-1, L.1432-4, D. 1432-28 à D.1432-32, de D.1432-44 à D.1432-47, D.1432-49 à D.1432-53 relatifs à la composition et au mode de fonctionnement de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

VU la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

VU le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie,

VU le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

VU le décret n°2015-1879 du 31 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

VU le décret n°2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination de Monsieur Thomas DEROCHE, directeur général de l'ARS de Normandie ;

VU l'instruction n°SG/Pôle Santé ARS/2021/132 du 22 juin 2021 relative aux modalités de renouvellement des conférences régionales de la santé et de l'autonomie ;

VU le décret n°2021-847 du 28 juin 2021 relatif à conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

VU l'arrêté modificatif n°1 du 15 novembre 2021 portant modification de la composition des membres de la CRSA de Normandie ;

VU l'arrêté du 15 octobre 2021 portant nomination des membres de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux ;

VU le courriel du 15 février 2022 adressé par l'APF France Handicap ;

VU le courriel du 3 mars 2022 adressé par Madame Gwenaël BLANC ;

VU le courriel du 18 mars 2022 adressé par l'URIOPSS de Normandie ;

VU le courrier du 19 mai 2022 adressé par le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie du département du Calvados ;

VU le courriel du 1^{er} juin 2022 adressé par la Fédération Hospitalière de France Normandie ;

ARRETE

ARTICLE 1: La liste des membres titulaires et suppléants de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie est complétée ou modifiée comme suit :

2) Collège des représentants des usagers des services de santé ou médico-sociaux

Associations agréées au titre de l'article L1114-1 du code de santé publique

- Madame Annick HAISE est nommée première suppléante de Madame Anne-Marie BEAUVAIS

Associations de retraités et personnes âgées

- Monsieur Michel NAVARRO est nommé titulaire en remplacement de Monsieur Jean LEFEUVRE

3) Collège des représentants des conseils territoriaux de santé

- Madame Gwenaël BLANC est nommée titulaire en remplacement de Monsieur Michel MIKLARZ
- Monsieur Michel MIKLARZ est nommé premier suppléant de Madame Gwenaël BLANC

7) Collège des offreurs de services de santé

Personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées

- En attente de désignation d'un titulaire en remplacement de Monsieur Jean-Yves BLANDEL

Agence Régionale de Santé de
Normandie
Siège régional
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96
www.ars.normandie.sante.fr



Les services de l'ARS procèdent à un traitement de vos données personnelles, sur le fondement de l'article 6 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ou RGPD). Le traitement vise à actualiser la composition de la CRSA de Normandie et de ses commissions. Conformément au RGPD et à la loi n° 78 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant au responsable de traitement : ars-normandie-democratie-sanitaire@ars.sante.fr ou au Délégué à la Protection des Données : ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées

- Monsieur Arnaud LECOQ est nommé titulaire en remplacement de Madame Nathalie PONCHELLE

ARTICLE 2 : La version actualisée et consolidée de la composition de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux près du tribunal administratif sis 3 rue Arthur Le Duc à Caen (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Normandie. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr

ARTICLE 4 : La Directrice générale adjointe de l'Agence régionale de santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Normandie.

Fait à Caen, le 17 JUIN 2022

Le Directeur général,

Thomas DEROCHE

Agence Régionale de Santé de Normandie
Siège régional
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96
www.ars.normandie.sante.fr



Les services de l'ARS procèdent à un traitement de vos données personnelles, sur le fondement de l'article 6 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ou RGPD). Le traitement vise à actualiser la composition de la CRSA de Normandie et de ses commissions. Conformément au RGPD et à la loi n° 78 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant au responsable de traitement : ars-normandie-democratie-sanitaire@ars.sante.fr ou au Délégué à la Protection des Données : ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

ANNEXE : COMPOSITION ACTUALISEE DE LA CSAMS DE NORMANDIE

1) Collège des représentants des collectivités territoriales de Normandie (5) :

Un conseiller régional

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Guy LEFRAND	Lynda LAHALLE	Brigitte CHOQUET

Deux présidents de conseil départemental ou leurs représentants

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Béatrice GUILLAUME	Sylvie LENOURRICHEL	Sophie SIMONET
Christèle CASTELEIN	Sylvie GÂTE	Pierre-François LEJEUNE

Un représentant des groupements de communes

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Dominique METOT	En attente de désignation	En attente de désignation

Un représentant des communes

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

2) Collège des représentants des usagers des services de santé ou médico-sociaux (6) :

Deux représentants des associations agréées au titre de l'article L1114-1 du code de santé publique

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Philippe GUERARD	Christian MAHAUT	Julie ESCALIE
Anne-Marie BEAUVAIS	Annick HAISE	En attente de désignation

Agence Régionale de Santé de Normandie
Siège régional
Espace Claude Monet
2. place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96
www.ars.normandie.sante.fr



Les services de l'ARS procèdent à un traitement de vos données personnelles, sur le fondement de l'article 6 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ou RGPD). Le traitement vise à actualiser la composition de la CRSA de Normandie et de ses commissions. Conformément au RGPD et à la loi n° 78 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant au responsable de traitement : ars-normandie-democratie-sanitaire@ars.sante.fr ou au Délégué à la Protection des Données : ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Deux représentants des associations de retraités et personnes âgées

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Jean-Claude DUMONT	Gérard ROST	Danièle GAUTSCHI
Michel NAVARRO	Guy FAUCHE	En attente de désignation

Deux représentants des associations des personnes handicapées, dont une association intervenant dans le champ de l'enfance handicapée

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Francine MARAGLIANO	Corinne COURTEL	Vahram SERAIDARIA
Maryvonne DEBARRE	Marc HOUSSAY	Philippe STEPHANAZZI

3) Un représentant des conseils territoriaux de santé (1)

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Gwenaël BLANC	Michel MIKLARZ	En attente de désignation

4) Collège des partenaires sociaux (4)

Un représentant des organisations syndicales de salariés

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Régis GOFFINET	En attente de désignation	En attente de désignation

Un représentant des organisations professionnelles d'employeurs

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Delphine CHASTAN GUIGOU	Fabien LAMBERT	Franck LEFEVRE

Un représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Eric DE FALCO	Gilles TREUIL	Pierre-Adrien LIOT

Agence Régionale de Santé de Normandie
Siège régional
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96
www.ars.normandie.sante.fr



Les services de l'ARS procèdent à un traitement de vos données personnelles, sur le fondement de l'article 6 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ou RGPD). Le traitement vise à actualiser la composition de la CRSA de Normandie et de ses commissions. Conformément au RGPD et à la loi n° 78 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant au responsable de traitement : ars-normandie-democratie-sanitaire@ars.sante.fr ou au Délégué à la Protection des Données : ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Jean-Michel DEBESNE	Pascaline BELLIER DE FROMONT	Pascal HARDY

5) Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale (2) :

Un représentant des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Hélène MARSEILLE	Hervé GIRARD	En attente de désignation

Un représentant de la Mutualité française (1)

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Gérard ALIX	Johnny VIALE	Luc CHOUBRAC

7) Collège des offreurs de services de santé (10) :

Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Emmanuel AFONSO	Charlotte GAUDRE	Jean-Marie DE JACQUELOT DE BOIS ROUVRAY
Jean Marc RIMBERT	Didier CHESNAIS	Pamela LE MAGNEN
Sophie LION	Virginie LE CLERC	Jacques SERPETTE
En attente de désignation	Clothilde HARITCHABALET	Stéphane BLOT

Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Arnaud LECOQ	Cyrielle JACQUEMOSZ	Pascal CORDIER
Samuel VILLEROY	Christophe GILLES	Jean Marc VENARD
Mathilde MAIRY	Jérôme TRIQUET	Clémence BURNOUF
Thierry LEROY	Noémi POIRIER	Nathalie MARTIN-MACE

Agence Régionale de Santé de
Normandie
Siège régional
Espace Claude Monet
2. place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96
www.ars.normandie.sante.fr



Les services de l'ARS procèdent à un traitement de vos données personnelles, sur le fondement de l'article 6 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ou RGPD). Le traitement vise à actualiser la composition de la CRSA de Normandie et de ses commissions. Conformément au RGPD et à la loi n° 78 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant au responsable de traitement : ars-normandie-democratie-sanitaire@ars.sante.fr ou au Délégué à la Protection des Données : ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Léonard NZITUNGA	Fabrice LEFEBVRE	Julie ROUCOU

Un membre des unions régionales des professionnels de santé

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Dr Antoine LEVENEUR	Danie BEURION	Dr Eric KALUZINSKI

8) Deux membres issus de la commission spécialisée de l'organisation des soins :

Titulaires	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

Agence Régionale de Santé de Normandie
Siège régional
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96
www.ars.normandie.sante.fr



Les services de l'ARS procèdent à un traitement de vos données personnelles, sur le fondement de l'article 6 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ou RGPD). Le traitement vise à actualiser la composition de la CRSA de Normandie et de ses commissions. Conformément au RGPD et à la loi n° 78 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant au responsable de traitement : ars-normandie-democratie-sanitaire@ars.sante.fr ou au Délégué à la Protection des Données : ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2022-06-17-00002

ARRÊTÉ MODIFICATIF N°2 PORTANT
MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA
COMMISSION SPECIALISEE DE L'ORGANISATION
DES SOINS DE LA CONFÉRENCE REGIONALE DE
LA SANTÉ DE NORMANDIE

**ARRETE MODIFICATIF N°2 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION
SPECIALISEE DE L'ORGANISATION DES SOINS DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET
DE L'AUTONOMIE DE NORMANDIE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE,

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L.1114-1, L.1432-4, D. 1432-28 à D.1432-32, de D.1432-44 à D.1432-47, D.1432-49 à D.1432-53 relatifs à la composition et au mode de fonctionnement de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

VU la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

VU le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie,

VU le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

VU le décret n°2015-1879 du 31 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

VU le décret n°2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination de Monsieur Thomas DEROCHE, directeur général de l'ARS de Normandie ;

VU l'instruction n°SG/Pôle Santé ARS/2021/132 du 22 juin 2021 relative aux modalités de renouvellement des conférences régionales de la santé et de l'autonomie ;

VU le décret n°2021-847 du 28 juin 2021 relatif à conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

VU l'arrêté modificatif n°1 du 15 novembre 2021 portant modification de la composition des membres de la CRSA de Normandie ;

VU l'arrêté modificatif du 15 novembre 2021 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins ;

VU le courrier du 24 novembre 2021 adressé par l'Association des Maires de France ;

VU le courriel du 17 juin 2022 adressé par la Direction de la coordination de la gestion du risque Normandie ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La liste des membres titulaires et suppléants de la commission spécialisée de l'organisation des soins de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie est complétée ou modifiée comme suit :

1) Collège des représentants des collectivités territoriales de Normandie

Communes

- Monsieur Emmanuel ROUSSEL est nommé second suppléant de Monsieur Michel LEROYER

3) Représentants des conseils territoriaux de santé

- En attente de désignation d'un titulaire en remplacement de Monsieur Jérôme LE BRIERE

5) Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale

Régimes d'assurance maladie dont la caisse nationale est membre de l'union nationale des caisses d'assurance maladie

- Monsieur Yann CAZIN est nommé premier suppléant du Dr Françoise LEGRAND en remplacement de Monsieur Serge BOYER
- Monsieur Serge BOYER est nommé deuxième suppléant du Dr Françoise LEGRAND en remplacement de Madame Céline COLSON

ARTICLE 2 : La version actualisée et consolidée de la composition de la commission spécialisée de l'organisation des soins est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux près du tribunal administratif sis 3 rue Arthur Le Duc à Caen (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Normandie. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr

Agence Régionale de Santé de
Normandie
Siège régional
Espace Claude Monet
2. place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96
www.ars.normandie.sante.fr

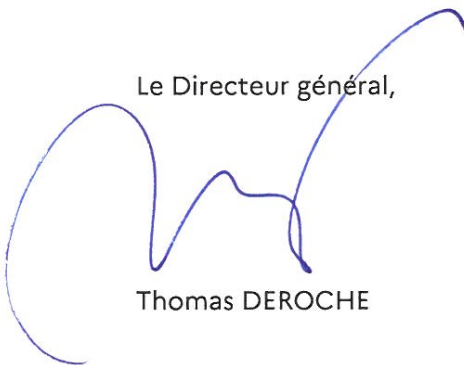


Les services de l'ARS procèdent à un traitement de vos données personnelles, sur le fondement de l'article 6 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ou RGPD). Le traitement vise à actualiser la composition de la CRSA de Normandie et de ses commissions. Conformément au RGPD et à la loi n° 78 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant au responsable de traitement : ars-normandie-democratie-sanitaire@ars.sante.fr ou au Délégué à la Protection des Données : ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

ARTICLE 4 : La Directrice générale adjointe de l'Agence régionale de santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Normandie.

Fait à Caen, le 17 JUIN 2022

Le Directeur général,



Thomas DEROCHE

Agence Régionale de Santé de Normandie

Siège régional
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
CS 55035

14050 CAEN Cedex
Tel : 02.31.70.96.96

www.ars.normandie.sante.fr



Les services de l'ARS procèdent à un traitement de vos données personnelles, sur le fondement de l'article 6 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ou RGPD). Le traitement vise à actualiser la composition de la CRSA de Normandie et de ses commissions. Conformément au RGPD et à la loi n° 78 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant au responsable de traitement : ars-normandie-democratie-sanitaire@ars.sante.fr ou au Délégué à la Protection des Données : ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

ANNEXE : COMPOSITION ACTUALISEE DE LA CSOS DE NORMANDIE

1) Collège des représentants des collectivités territoriales de Normandie (4)

Un conseiller régional

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Malika CHERRIERE	Guy DOSSANG	Bertrand DENIAUD

Un président de conseil départemental ou son représentant

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Anne TERLEZ	Karène BEAUVILLARD	Manuel ORDONEZ

Un représentant des groupements de communes

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Dominique METOT	En attente de désignation	En attente de désignation

Un représentant des communes

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Michel LEROYER	Jean LAMY	Emmanuel ROUSSEL

2) Collège des représentants des usagers des services de santé ou médico-sociaux (4)

Deux représentants des associations agréées au titre de l'article L1114-1 du code de santé publique

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Dr Yvon GRAIC	Rémy GIRARD	Yves GREGOIRE
Annick DUBOIS	Jacky HEBERT	Michel LECORNU

Un représentant des associations de retraités et personnes âgées

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Jean-Claude DUMONT	Gérard ROST	Danièle GAUTSHI

Un représentant des associations des personnes handicapées

Agence Régionale de Santé de Normandie

Siège régional
Espace Claude Monet
2. place Jean Nouzille
CS 55035

14050 CAEN Cedex

Tél : 02 31 70 96 96

www.ars.normandie.sante.fr



Les services de l'ARS procèdent à un traitement de vos données personnelles, sur le fondement de l'article 6 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ou RGPD). Le traitement vise à actualiser la composition de la CRSA de Normandie et de ses commissions. Conformément au RGPD et à la loi n° 78 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant au responsable de traitement : ars-normandie-democratie-sanitaire@ars.sante.fr ou au Délégué à la Protection des Données : ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Maryvonne DEBARRE	Marc HOUSSAY	Philippe STEPHANAZZI

3) Un représentant des conseils territoriaux de santé

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
En attente de désignation	Dr Michel RIMEY	En attente de désignation

4) Collège des partenaires sociaux (6)

Un représentant des organisations syndicales de salariés

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Delphine BOULAN	Claire LOSTANLEN	Loïc PORCHER
Marielle KERHARDY	François HIS	En attente de désignation
Jacques DAVOUST	En attente de désignation	En attente de désignation

Un représentant des organisations professionnelles d'employeurs

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Delphine CHASTAN GUIGOU	Fabien LAMBERT	Franck LEFEVRE

Un représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Eric DE FALCO	Gilles TREUIL	Pierre-Adrien LIOT

Un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Jean-Michel DEBESNE	Pascaline BELLIER DE FROMONT	Pascal HARDY

5) Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale (2)

Agence Régionale de Santé de Normandie
Siège régional
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96
www.ars.normandie.sante.fr



Les services de l'ARS procèdent à un traitement de vos données personnelles, sur le fondement de l'article 6 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ou RGPD). Le traitement vise à actualiser la composition de la CRSA de Normandie et de ses commissions. Conformément au RGPD et à la loi n° 78 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant au responsable de traitement : ars-normandie-democratie-sanitaire@ars.sante.fr ou au Délégué à la Protection des Données : ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Un représentant de la Mutualité française

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Gérard ALIX	Johnny VIALE	Luc CHOUBRAC

Le directeur d'organisme, représentant, au niveau régional, chaque régime d'assurance maladie dont la caisse nationale est membre de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Dr Françoise LEGRAND	Yann CAZIN	Serge BOYER

6) Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé (2)

Un représentant des organismes œuvrant dans le champ de la protection de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Magali LESUEUR	Christel OSAER	Samuel COCHET

Un représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Pascale DESPRES	Daniel REGUER	Corinne LARMOIRE

7) Collège des offreurs de services de santé (25)

Cinq représentants des établissements publics de santé, dont trois présidents de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Frédéric MARIE	Sandrine COTTON	Joanny ALLOMBERT
Dr Thibault SIMON	Dr Alain FUSEAU	Abderrezak BOUASRIA
Frédéric VARNIER	Nathalie BECRET	Pr Emmanuel BERGOT
Dr Firas ABBAS	Jean-Marc KERLEAU	Dr Magali LABIDI
Dr Gaël FOULDRIN	Stéphane AUBERT	David TROUCHAUD

Agence Régionale de Santé de Normandie
Siège régional
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96
www.ars.normandie.sante.fr



Les services de l'ARS procèdent à un traitement de vos données personnelles, sur le fondement de l'article 6 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ou RGPD). Le traitement vise à actualiser la composition de la CRSA de Normandie et de ses commissions. Conformément au RGPD et à la loi n° 78 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant au responsable de traitement : ars-normandie-democratie-sanitaire@ars.sante.fr ou au Délégué à la Protection des Données : ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont un président de conférence médicale d'établissement

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Dominique POELS	Samuel KOWALCZYK	Mathias MARTIN
Dr Hervé COMOZ	Dr Philippe CLERY-MELIN	Eric JARLAUD

Deux représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, dont un président de commission médicale d'établissement

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Christel CAUET	Artus PATY	Caroline POUILLAIN VIARD
Dr Carine SEGURA-DJEZZAR	Dr Nathalie CONTENTIN	Dr Bruno LEGALLICIER

Un représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Richard OUIN	Didier POILLERAT	Pierre-François BERARD

Un représentant des responsables des centres de santé et des maisons de santé

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Dr Clémence VERKINDER	Dr Xavier HUMBERT	En attente de désignation

Un représentant des communautés professionnelles territoriales de santé

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Dr Jean-Michel GAL	Dr Elsa FAGOT-GRIFFIN	Dr Jacques FRICHET

Un représentant des dispositifs d'appui à la coordination prévus à l'article L6327-1 du code de santé publique

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

Agence Régionale de Santé de Normandie

Siège régional
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
CS 55035

14050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96

www.ars.normandie.sante.fr



Les services de l'ARS procèdent à un traitement de vos données personnelles, sur le fondement de l'article 6 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ou RGPD). Le traitement vise à actualiser la composition de la CRSA de Normandie et de ses commissions. Conformément au RGPD et à la loi n° 78 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant au responsable de traitement : ars-normandie-democratie-sanitaire@ars.sante.fr ou au Délégué à la Protection des Données : ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Un représentant des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Dr Gilles TONANI	Dr Thomas BOUREZ	Dr Stéphane PERTUET

Un médecin responsable d'un service d'aide médicale urgente ou structures d'aide médicale d'urgence et de réanimation

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Dr Thomas DELOMAS	Dr Cédric DAMM	Francis LE SIRE

Un représentant des transporteurs sanitaires

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

Un représentant des services départementaux d'incendie et de secours

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

Un représentant des organisations syndicales représentatives des médecins des établissements publics de santé

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Dr Thierry VASSE	En attente de désignation	En attente de désignation

Quatre représentants des unions régionales des professionnels de santé

Titulaires	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Dr Marc DURAND-REVILLE	Virginie BODET	Dr Frédéric JEGOU
Fabienne GOUABAULT	Julietaj CHANG	Julien COQUAIS
Dr Antoine LEVENEUR	Danie BEURION	Dr Éric KALUZINSKI
Sébastien LEDUNOIS	Françoise GARCIA	Dr François CHAVATTE

Un représentant de l'ordre des Médecins

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Dr François CLERGEAT	Dr Xavier ARROT	Dr Frédérique PAPIN-LEFEBVRE

Agence Régionale de Santé de Normandie
Siège régional
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96
www.ars.normandie.sante.fr



Les services de l'ARS procèdent à un traitement de vos données personnelles, sur le fondement de l'article 6 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ou RGPD). Le traitement vise à actualiser la composition de la CRSA de Normandie et de ses commissions. Conformément au RGPD et à la loi n° 78 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant au responsable de traitement : ars-normandie-democratie-sanitaire@ars.sante.fr ou au Délégué à la Protection des Données : ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Un représentant des internes en médecine

Titulaire	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

Un représentant du ministère de la défense

Titulaires	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Dr Léopoldine DEBRAY	Dr Eléonore CORREA	Maëva SIBOUKEUR

8) Deux membres issus de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux

Elus parmi les membres de la CSAMS composée lors de l'installation de la CRSA le 14 octobre 2021.

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Christèle CASTELEIN	Sylvie GÄTE	Pierre-François LEJEUNE
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

Agence Régionale de Santé de Normandie

Siège régional
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
CS 55035

14050 CAEN Cedex

Tél : 02.31.70.96.96

www.ars.normandie.sante.fr



Les services de l'ARS procèdent à un traitement de vos données personnelles, sur le fondement de l'article 6 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ou RGPD). Le traitement vise à actualiser la composition de la CRSA de Normandie et de ses commissions. Conformément au RGPD et à la loi n° 78 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant au responsable de traitement : ars-normandie-democratie-sanitaire@ars.sante.fr ou au Délégué à la Protection des Données : ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2022-06-17-00001

ARRÊTÉ MODIFICATIF N°2 PORTANT
MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA
CONFÉRENCE REGIONALE DE LA SANTÉ ET DE
L'AUTONOMIE DE NORMANDIE

**ARRETE MODIFICATIF N°2 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA CONFERENCE
REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE DE NORMANDIE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE,

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L.1114-1, L.1432-4, D. 1432-28 à D.1432-32, de D.1432-44 à D.1432-47, D.1432-49 à D.1432-53 relatifs à la composition et au mode de fonctionnement de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

VU la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

VU le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la Conférence régionale de santé et de l'autonomie,

VU le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

VU le décret n°2015-1879 du 31 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

VU le décret n°2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination de Monsieur Thomas DEROCHE, directeur général de l'ARS de Normandie ;

VU l'instruction n°SG/Pôle Santé ARS/2021/132 du 22 juin 2021 relative aux modalités de renouvellement des conférences régionales de la santé et de l'autonomie ;

VU le décret n°2021-847 du 28 juin 2021 relatif à conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

VU l'arrêté modificatif n°1 du 15 novembre 2021 portant modification de la composition des membres de la CRSA de Normandie ;

VU le courrier du 24 novembre 2021 adressé par l'Association des Maires de France ;

VU le courriel du 15 février 2022 adressé par l'APF France Handicap ;

VU le courriel du 3 mars 2022 adressé par Madame Gwenaël BLANC ;

VU le courriel du 18 mars 2022 adressé par l'URIOPSS de Normandie ;

VU le courrier du 24 mars 2022 adressé par la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados ;

VU le courriel du 5 avril 2022 adressé par la CARSAT de Normandie ;

VU le courrier du 19 mai 2022 adressé par le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie du département du Calvados ;

VU le courriel du 1^{er} juin 2022 adressé par la Fédération Hospitalière de France Normandie ;

VU le courriel du 17 juin 2022 adressé par la Direction de la coordination de la gestion du risque Normandie ;

A R R E T E

ARTICLE 1: La liste des membres titulaires et suppléants de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie est complétée ou modifiée comme suit :

1) Collège des représentants des collectivités territoriales de Normandie

d) Communes

- Monsieur Jacky BIDOT est nommé second suppléant de Monsieur Thierry OZENNE
- Monsieur Emmanuel ROUSSEL est nommé second suppléant de Monsieur Michel LEROYER
- Madame Blandine LEFEBVRE est nommée titulaire
- Madame Imelda VANDECANDELAERE est nommée première suppléante de Madame Blandine LEFEBVRE

2) Collège des représentants des usagers des services de santé ou médico-sociaux

a) Associations agréées au titre de l'article L1114-1 du code de santé publique

- Madame Annick HAISE est nommée première suppléante de Madame Anne-Marie BEAUVAIS

Agence Régionale de Santé de
Normandie
Siège régional
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96
www.ars.normandie.sante.fr



Les services de l'ARS procèdent à un traitement de vos données personnelles, sur le fondement de l'article 6 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ou RGPD). Le traitement vise à actualiser la composition de la CRSA de Normandie et de ses commissions. Conformément au RGPD et à la loi n° 78 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant au responsable de traitement : ars-normandie-democratie-sanitaire@ars.sante.fr ou au Délégué à la Protection des Données : ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

b) Associations de retraités et personnes âgées

- Monsieur Michel NAVARRO est nommé titulaire en remplacement de Monsieur Jean LEFEUVRE

3) Collège des représentants des conseils territoriaux de santé

- En attente de désignation d'un titulaire en remplacement de Monsieur Jérôme LE BRIERE
-
- Madame Gwenaël BLANC est nommée titulaire en remplacement de Monsieur Michel MIKLARZ
- Monsieur Michel MIKLARZ est nommé premier suppléant de Madame Gwenaël BLANC

5) Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale

b) Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail

- Madame Magali SCELLES est nommée première suppléante de Monsieur Christian LETELLIER en remplacement de Madame Maud LASNON

c) Caisses d'allocations familiales

- Madame Marie MEZIERE est nommée titulaire en remplacement de Monsieur Philippe GUILBERT
- Monsieur Michaël AUBERT est nommé premier suppléant de Madame Marie MEZIERE en remplacement de Monsieur Xavier EUDES
- Madame Sandra CARPENTIER est nommée seconde suppléante de Madame Marie MEZIERE

e) Régimes d'assurance maladie dont la caisse nationale est membre de l'union nationale des caisses d'assurance maladie

- Monsieur Yann CAZIN est nommé premier suppléant du Dr Françoise LEGRAND en remplacement de Monsieur Serge BOYER
- Monsieur Serge BOYER est nommé deuxième suppléant du Dr Françoise LEGRAND en remplacement de Madame Céline COLSON

Agence Régionale de Santé de
Normandie
Siège régional
Espace Claude Monet
2. place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96
www.ars.normandie.sante.fr



Les services de l'ARS procèdent à un traitement de vos données personnelles, sur le fondement de l'article 6 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ou RGPD). Le traitement vise à actualiser la composition de la CRSA de Normandie et de ses commissions. Conformément au RGPD et à la loi n° 78 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant au responsable de traitement : ars-normandie-democratie-sanitaire@ars.sante.fr ou au Délégué à la Protection des Données : ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

7) Collège des offreurs de services de santé

e) Personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées

- En attente de désignation d'un titulaire en remplacement de Monsieur Jean-Yves BLANDEL

f) Personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées

- Monsieur Arnaud LECOQ est nommé titulaire en remplacement de Madame Nathalie PONCHELLE

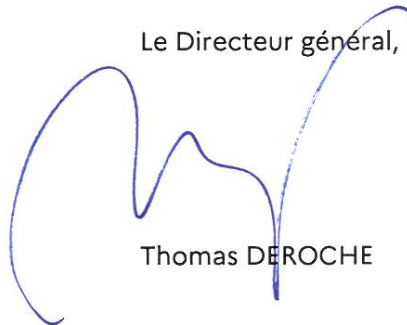
ARTICLE 2 : La version actualisée et consolidée de la composition de la CRSA de Normandie est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux près du tribunal administratif sis 3 rue Arthur Le Duc à Caen (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Normandie. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens www.telerecours.fr

ARTICLE 4 : La Directrice générale adjointe de l'Agence régionale de santé est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Normandie.

Fait à Caen, le 17 JUIN 2022

Le Directeur général,



Thomas DEROUCHE

Agence Régionale de Santé de
Normandie
Siège régional
Espace Claude Monet
2. place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96
www.ars.normandie.sante.fr



Les services de l'ARS procèdent à un traitement de vos données personnelles, sur le fondement de l'article 6 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ou RGPD). Le traitement vise à actualiser la composition de la CRSA de Normandie et de ses commissions. Conformément au RGPD et à la loi n° 78 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant au responsable de traitement : ars-normandie-democratie-sanitaire@ars.sante.fr ou au Délégué à la Protection des Données : ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

ANNEXE : COMPOSITION ACTUALISEE DE LA CRSA DE NORMANDIE

1) Collège des représentants des collectivités territoriales de Normandie :

a) Conseillers régionaux (3)

Titulaires	1er Suppléants	2ème Suppléants
Guy LEFRAND	Lynda LAHALLE	Brigitte CHOQUET
Malika CHERRIERE	Guy DOSSANG	Bertrand DENIAUD
Cécile REMY-BASTIT	Dr Paul Ursmar MILLIEZ	Sylvie GRENIER

b) Conseillers départementaux (5)

Titulaires	1er Suppléants	2ème Suppléants
Béatrice GUILLAUME	Sylvie LENOURRICHEL	Sophie SIMONET
Anne TERLEZ	Karène BEAUVILLARD	Manuel ORDONEZ
Christèle CASTELEIN	Sylvie GÂTE	Pierre-François LEJEUNE
Patrick RODHAIN	Agnès LAIGRE	Sylvie SERAIS
Nathalie LECORDIER	Séverine GROULT	Catherine FLAVIGNY

c) Groupements de communes (3)

Titulaires	1er Suppléants	2ème Suppléants
Jacques COQUELIN	Jacky MARIE	En attente de désignation
Charlotte GOUJON	Chloé ARGENTIN	En attente de désignation
Dominique METOT	En attente de désignation	En attente de désignation

Agence Régionale de Santé de Normandie
Siège régional
Espace Claude Monnet
2. place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96
www.ars.normandie.sante.fr



Les services de l'ARS procèdent à un traitement de vos données personnelles, sur le fondement de l'article 6 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ou RGPD). Le traitement vise à actualiser la composition de la CRSA de Normandie et de ses commissions. Conformément au RGPD et à la loi n° 78 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant au responsable de traitement : ars-normandie-democratie-sanitaire@ars.sante.fr ou au Délégué à la Protection des Données : ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

d) Communes (3)

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Thierry OZENNE	Edwige ANQUETIL	Jacky BIDOT
Michel LEROYER	Jean LAMY	Emmanuel ROUSSEL
Blandine LEFEBVRE	Imelda VANDECANDELAERE	En attente de désignation

2) Collège des représentants des usagers des services de santé ou médico-sociaux :

a) Associations agréées au titre de l'article L1114-1 du code de santé publique (8)

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Dr Yvon GRAÏC	Rémy GIRARD	Yves GREGOIRE
Annick DUBOIS	Jacky HEBERT	Michel LECORNU
Michel PONS	Jean-Pierre SIMON	En attente de désignation
Philippe GUERARD	Christian MAHAUT	Julie ESCALIE
Nicole DELPERIE	Claudine GRANCHER	Hervé VARIN
Jean-Pierre LUCAS	Yves BERARD	Eric PERCEAU
Anne-Marie BEAUVAIS	Annick HAISE	En attente de désignation
Evelyne TOUZARD	Mary-José VION	En attente de désignation

b) Associations de retraités et personnes âgées (4)

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Michel NAVARRO	Guy FAUCHE	En attente de désignation
Michel LOISEL	Jean DE CRAENE	Nicole LEROY
Jean-Claude DUMONT	Gérard ROST	Danièle GAUTSCHI
Michelle LAMBERT	En attente de désignation	En attente de désignation

c) Associations des personnes handicapées (4)

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Maryvonne DEBARRE	Marc HOUSSAY	Philippe STEPHANAZZI
Francine MARAGLIANO	Corinne COURTEL	Vahram SERAIDARIA
Véronique LABBEY	En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

Agence Régionale de Santé de Normandie
Siège régional
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAËN Cedex
Tél : 02 31.70.96.96
www.ars.normandie.sante.fr



Les services de l'ARS procèdent à un traitement de vos données personnelles, sur le fondement de l'article 6 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ou RGPD). Le traitement vise à actualiser la composition de la CRSA de Normandie et de ses commissions. Conformément au RGPD et à la loi n° 78 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant au responsable de traitement : ars-normandie-democratie-sanitaire@ars.sante.fr ou au Délégué à la Protection des Données : ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

3) Collège des représentants des conseils territoriaux de santé (7)

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation
Sébastien JUMEL	Nicolas LANGLOIS	Michel BARBIER
Gwenaël BLANC	Michel MIKLARZ	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation
Dr Philippe SERRAND	Sylvie BLOCKLET	Laurence BEAUDOIN
En attente de désignation	Dr Michel RIMEY	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

4) Collège des partenaires sociaux

a) Organisations syndicales de salariés (5)

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Régis GOFFINET	En attente de désignation	En attente de désignation
Jacques DAVOUST	En attente de désignation	En attente de désignation
Bernard SIMON	En attente de désignation	En attente de désignation
Marielle KERHARDY	François HIS	En attente de désignation
Delphine BOULAN	Claire LOSTANLEN	Loïc PORCHER

b) Organisations professionnelles d'employeurs (3)

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Tina PEREZ	Stéphane MALHERBE	Myriam KRIKORIAN
Delphine CHASTAN GUIGOU	Fabien LAMBERT	Franck LEFEVRE
Christine BONNIEUX	Catherine HENAUT	Florence THOMAS-BOATAS

c) Organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales (1)

Titulaires	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Eric DE FALCO	Gilles TREUIL	Pierre-Adrien LIOT

Agence Régionale de Santé de Normandie
Siège régional
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96
www.ars.normandie.sante.fr



Les services de l'ARS procèdent à un traitement de vos données personnelles, sur le fondement de l'article 6 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ou RGPD). Le traitement vise à actualiser la composition de la CRSA de Normandie et de ses commissions. Conformément au RGPD et à la loi n° 78 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant au responsable de traitement : ars-normandie-democratie-sanitaire@ars.sante.fr ou au Délégué à la Protection des Données : ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

d) Organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles (1)

Titulaires	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Jean-Michel DEBESNE	Pascaline BELLIER DE FROMONT	Pascal HARDY

5) Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale

a) Association œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité (2)

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Hélène MARSEILLE	Hervé GIRARD	En attente de désignation
Aurélien NOBIS	En attente de désignation	En attente de désignation

b) Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (1)

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Christian LETELLIER	Magali SCELLES	Blandine DEVAUX

c) Caisses d'allocations familiales (1)

Titulaires	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Marie MEZIERE	Michaël AUBERT	Sandra CARPENTIER

d) Mutualité française (1)

Titulaires	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Gérard ALIX	Johnny VIALE	Luc CHOUBRAC

e) Régimes d'assurance maladie dont la caisse nationale est membre de l'union nationale des caisses d'assurance maladie (1)

Titulaires	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Dr Françoise LEGRAND	Yann CAZIN	Serge BOYER

f) Représentant des établissements ou services qui assurent l'accueil et l'accompagnement des personnes confrontées à des difficultés spécifiques mentionnées à l'article L312-1 du code de l'action sociale et des familles (1)

Titulaires	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Gaëlle TELLIER	En attente de désignation	En attente de désignation

Agence Régionale de Santé de Normandie
Siège régional
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96
www.ars.normandie.sante.fr



Les services de l'ARS procèdent à un traitement de vos données personnelles, sur le fondement de l'article 6 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ou RGPD). Le traitement vise à actualiser la composition de la CRSA de Normandie et de ses commissions. Conformément au RGPD et à la loi n° 78 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant au responsable de traitement : ars-normandie-democratie-sanitaire@ars.sante.fr ou au Délégué à la Protection des Données : ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

6) Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

a) Services de santé scolaire et universitaire (2)

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Dr Claire BAUDE	Dr Sylvie VIAL	En attente de désignation
Dr Judith FISCHER	Dr Mathilde LECHEVREL	En attente de désignation

b) Services de santé au travail (2)

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Richard BRASSE	Laurent BOUVIER	En attente de désignation
Karine THOMAS	Sophie RANNOU	En attente de désignation

c) Services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile (2)

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Dr Hélène HUGLA	Dr Laëtizia GIULIANI	Anne LE SOUDIER
Dr Capucine POTTIER	Dr Marie DELACOUR	Elise ABLAIN

d) Organismes œuvrant dans le champ de la protection de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé (2)

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Jean-Marc DUJARDIN	Marion BOUCHER-LEBRAS	Isabelle LANDREAU
Magali LESUEUR	Christel OSAER	Samuel COCHET

e) Organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche (1)

Titulaires	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Pascale DESPRES	Daniel REGUER	Corinne LARMOIRE

f) Associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L141-1 du code de l'environnement (1)

Titulaires	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Jean-Pierre PAILLETTE	Michel HORN	Stéphanie DEROBERT

Agence Régionale de Santé de Normandie
Siège régional
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96
www.ars.normandie.sante.fr



Les services de l'ARS procèdent à un traitement de vos données personnelles, sur le fondement de l'article 6 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ou RGPD). Le traitement vise à actualiser la composition de la CRSA de Normandie et de ses commissions. Conformément au RGPD et à la loi n° 78 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant au responsable de traitement : ars-normandie-democratie-sanitaire@ars.sante.fr ou au Délégué à la Protection des Données : ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

7) Collège des offreurs de services de santé

a) Établissements publics de santé (5)

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Frédéric MARIE	Sandrine COTTON	Joanny ALLOMBERT
Dr Thibault SIMON	Dr Alain FUSEAU	Abderrezak BOUASRIA
Frédéric VARNIER	Nathalie BECRET	Pr Emmanuel BERGOT
Dr Firas ABBAS	Jean-Marc KERLEAU	Dr Magali LABIDI
Dr Gaël FOULDRIN	Stéphane AUBERT	David TROUCHAUD

b) Etablissements privés de santé à but lucratif (2)

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Dr Dominique POELS	Samuel KOWALCZYK	Mathias MARTIN
Dr Hervé COMOZ	Dr Philippe CLERY-MELIN	Eric JARLAUD

c) Établissements privés de santé à but non lucratif dont au moins un représentant d'un centre régional de lutte contre le cancer (3)

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Christelle CAUET	Artus PATY	Caroline POUILLAIN-VIARD
Dr Carine SEGURA-DJEZZAR	Dr Nathalie CONTENTIN	Dr Bruno LEGALLICIER
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

d) Etablissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile (1)

Titulaires	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Richard OUIN	Didier POILLERAT	Pierre-François BERARD

e) Personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées (4)

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Emmanuel AFONSO	Charlotte GAUDRE	Jean-Marie DE JACQUELOT DE BOIS ROUVRAY
Jean-Marc RIMBERT	Didier CHESNAIS	Pamela LE MAGNEN
Sophie LION	Virginie LE CLERC	Jacques SERPETTE
En attente de désignation	Clothilde HARITCHABALET	Stéphane BLOT

Agence Régionale de Santé de Normandie
Siège régional
Espace Claude Monet
2. place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96
www.ars.normandie.sante.fr



Les services de l'ARS procèdent à un traitement de vos données personnelles, sur le fondement de l'article 6 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ou RGPD). Le traitement vise à actualiser la composition de la CRSA de Normandie et de ses commissions. Conformément au RGPD et à la loi n° 78 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant au responsable de traitement : ars-normandie-democratie-sanitaire@ars.sante.fr ou au Délégué à la Protection des Données : ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

f) Personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées (4)

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
Arnaud LECOQ	Cyrielle JACQUEMMOZ	Pascal CORDIER
Samuel VILLEROY	Christophe GILLES	Jean-Marc VENARD
Mathilde MAIRY	Jérôme TRIQUET	Clémence BURNOUF
Thierry LEROY	Noémi POIRIER	Nathalie MARTIN-MACE

g) Personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales (1)

Titulaires	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Léonard NZITUNGA	Fabrice LEFEBVRE	Julie ROUCOU

h) Responsables des centres de santé et des maisons de santé (1)

Titulaires	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Dr Clémence VERKINDER	Dr Xavier HUMBERT	En attente de désignation

i) Représentants des communautés professionnelles territoriales de santé (1)

Titulaires	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Dr Jean-Michel GAL	Dr Elsa FAGOT-GRIFFIN	Dr Jacques FRICHET

j) Associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins (1)

Titulaires	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Dr Gilles TONANI	Dr Thomas BOUREZ	Dr Stéphane PERTUET

k) Services d'aide médicale urgente ou structures d'aide médicale d'urgence et de réanimation (1)

Titulaires	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Dr Thomas DELOMAS	Dr Cédric DAMM	Francis LE SIRE

Agence Régionale de Santé de Normandie
Siège régional
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96
www.ars.normandie.sante.fr



Les services de l'ARS procèdent à un traitement de vos données personnelles, sur le fondement de l'article 6 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ou RGPD). Le traitement vise à actualiser la composition de la CRSA de Normandie et de ses commissions. Conformément au RGPD et à la loi n° 78 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant au responsable de traitement : ars-normandie-democratie-sanitaire@ars.sante.fr ou au Délégué à la Protection des Données : ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

l) Transporteurs sanitaires (1)

Titulaires	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

m) Services départementaux d'incendie et de secours (1)

Titulaires	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

n) Organisations syndicales représentatives de médecins d'établissements publics de santé (1)

Titulaires	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Dr Thierry VASSE	En attente de désignation	En attente de désignation

o) Unions régionales des professionnels de santé (6)

Titulaires	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Dr Marc DURAND-REVILLE	Virginie BODET	Dr Frédéric JEGOU
Fabienne GOUABAULT	Julietaj CHANG	Julien COQUAIS
Dr Lynda BEUGNOT	En attente de désignation	Dr Philippe CHOLET
Dr Antoine LEVENEUR	Danie BEURION	Dr Eric KALUZINSKI
Patrice LEPRINCE	Jérémy MAUDOUIT	Olivier GRUCHY
Sébastien LEDUNOIS	Françoise GARCIA	Dr François CHAVATTE

p) Ordre des Médecins (1)

Titulaires	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Dr François CLERGEAT	Dr Xavier ARROT	Dr Frédérique PAPIN-LEFEBVRE

q) Internes en médecine (1)

Titulaires	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

r) Ministère de la défense (1)

Titulaires	1 ^{er} Suppléant	2 ^{ème} Suppléant
Dr Léopoldine DEBRAY	Dr Eléonore CORREA	Maeva SIBOUKEUR

Agence Régionale de Santé de Normandie

Siège régional

Espace Claude Monet

2, place Jean Nouzille

CS 55035

14050 CAEN Cedex

Tél : 02 31.70.96.96

www.ars.normandie.sante.fr



Les services de l'ARS procèdent à un traitement de vos données personnelles, sur le fondement de l'article 6 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ou RGPD). Le traitement vise à actualiser la composition de la CRSA de Normandie et de ses commissions. Conformément au RGPD et à la loi n° 78 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant au responsable de traitement : ars-normandie-democratie-sanitaire@ars.sante.fr ou au Délégué à la Protection des Données : ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

s) Représentants des dispositifs d'appui à la coordination prévus à l'article L6327-1 du code de santé publique (2)

Titulaires	1 ^{er} Suppléants	2 ^{ème} Suppléants
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

8) Collège des personnalités qualifiées (2) :

- Dr Patrick DAIME
- Dr Laurent VERZAUX

Participent, avec voix consultative, aux travaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie et au sein de ses différentes formations :

- le préfet de région ;
- le Président du Conseil économique, social et environnemental régional ;
- les chefs de services de l'Etat en région ;
- le directeur général de l'agence régionale de santé ;
- un membre des conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général ;
- un administrateur d'un organisme local d'assurance maladie relevant de la mutualité sociale agricole.

Agence Régionale de Santé de Normandie
Siège régional
Espace Claude Monet
2, place Jean Nouzille
CS 55035
14050 CAEN Cedex
Tél : 02.31.70.96.96
www.ars.normandie.sante.fr



Les services de l'ARS procèdent à un traitement de vos données personnelles, sur le fondement de l'article 6 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données, ou RGPD). Le traitement vise à actualiser la composition de la CRSA de Normandie et de ses commissions. Conformément au RGPD et à la loi n° 78 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits, en vous adressant au responsable de traitement : ars-normandie-democratie-sanitaire@ars.sante.fr ou au Délégué à la Protection des Données : ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

Direction de la sécurité sociale

R28-2022-06-20-00001

Arrêté modificatif n°1 du 20 juin 2022 portant
modification de la composition du conseil
d'administration de la caisse d'assurance
retraite et de la santé au travail de Normandie



REPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION

Arrêté modificatif n°1 du 20 juin 2022
portant modification de la composition du conseil d'administration
de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail de Normandie

La ministre de la santé et de la prévention,
 Le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 215-2, R. 121-5 à R. 121-7 et D. 231-1 à D. 231-4,

Vu l'arrêté du 25 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Lionel CADET, chef de l'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Vu l'arrêté du 11 mars 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail de Normandie,

Vu les désignations formulées par le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) et par la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME),

ARRÊTENT

Article 1

L'arrêté du 11 mars 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail de Normandie est complété comme suit :

Dans la liste des représentants des employeurs désignés au titre du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :

- est nommée en tant que membre titulaire :
 Madame Muriel LEBEY
- est nommé en tant que membre suppléant :
 Monsieur Olivier DE LOUVIGNY

Dans la liste des représentants des employeurs désignés au titre de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME), est nommé en tant que membre suppléant :
 Monsieur Jérôme LECOMTE

Article 2

Le chef d'antenne interrégionale de Rennes de la mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Fait à Rennes, le 20 juin 2022

La ministre de la santé et de la prévention,
 Pour la ministre et par délégation,
 Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes
 de la mission nationale de contrôle et d'audit
 des organismes de sécurité sociale

Le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion,
 Pour le ministre et par délégation,
 Le chef de l'antenne interrégionale de Rennes
 de la mission nationale de contrôle et d'audit
 des organismes de sécurité sociale

Lionel CADET

Lionel CADET

Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2022-06-21-00001

20220621-Arrêté portant sur l'approbation du
Programme Pluriannuel d'Action de la Société
d'aménagement foncier et d'établissement rural
de Normandie pour la période 2022-2028



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt de Normandie**

**Arrêté portant sur l'approbation du programme pluriannuel d'action
de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural de Normandie
pour la période 2022-2028**

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le livre premier du code rural et de la pêche maritime et notamment son article R.141-7
- Vu l'arrêté 22 décembre 2016 portant agrément de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural de Normandie
- Vu la note d'instruction technique DGPE/SDPE/2021-676 du 07 septembre 2021
- Vu le programme pluriannuel d'activité de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural de Normandie pour la période 2022-2028, validé et en conseil d'administration de la société le 08/04/2022
- Vu l'avis favorable du 8 juin 2022 du commissaire du gouvernement agriculture
- Vu l'avis favorable du 8 juin 2022 du commissaire du gouvernement finance

Sur proposition

- de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie, commissaire du gouvernement agriculture de la SAFER
- du directeur départemental des finances publiques du Calvados, commissaire du gouvernement finances de la SAFER

ARRÊTE

- Article 1^{er}** Le programme pluriannuel d'activité de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural de Normandie pour la période 2022-2028 est approuvé
- Article 2** La Société d'aménagement foncier et d'établissement rural de Normandie est chargée de la publication de son programme pluriannuel d'activité accompagné de l'arrêté d'approbation
- Article 3** Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, les directeurs départementaux des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie

Fait à Rouen, le 21/06/2022

Le Préfet,

Pierre-André DURAND

Préfecture de la Région Normandie
7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX
Standard : 02 32 76 50 00
Courriel : pref-secretariat-prefet@eine-maritime.gouv.fr

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2022-06-20-00010

Accusé de réception de demandes
d'autorisation d'exploiter - département de
L'EURE - juin 2022



**PRÉFET
DE L'EU**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires et de la Mer de l'Eure**

Affaire suivie par: Marie-Cécile HEBRANT
Gestionnaire du contrôle des structures
Tél: 02.32.29.60.19
Mél: ddtm-seatr-mis@eure.gouv.fr

Evreux, le 22/02/2022

Le Préfet de l'Eure à

GERY Jean-Christophe

1753 ROUTE DE SELLES

27500 TOURVILLE SUR PONT AUDEMER

Objet: avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour un agrandissement portant sur 2,7652 ha, située(s) et référencée(s) comme suit:

COMMUNE	Section	Numéro(s) de parcelle
TOURVILLE SUR PONT AUDEMER	- AI	270

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 15/02/2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet accusé réception qui fera foi de cette autorisation tacite.

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

L'adjoite au chef de l'unité modernisation,
installation, structures


Liliane LABBE



**PRÉFET
DE L'EURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure

Affaire suivie par: Marie-Cécile HEBRANT
Gestionnaire du contrôle des structures
Tél: 02.32.29.60.19
Mél: ddtm-seatr-mis@eure.gouv.fr

Evreux, le 22/02/2022

Le Préfet de l'Eure à
SCEA ECURIE BRINDOR

2 RUE DE LA POTERIE

GOUTTIERES
27410 MESNIL EN OUCHE

Objet: avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Madame la gérante,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour l'installation de Mme Irma REGLADE au sein de la SCEA ECURIE BRINDOR portant sur 51,7682 ha, située(s) et référencée(s) comme suit:

COMMUNE	Section	Numéro(s) de parcelle
MESNIL EN OUCHE - GOUTTIERES	- A	358
	- A	416
	- ZA	101
	- ZA	92
	- ZA	98
	- ZB	11
	- ZB	12
	- ZB	13
	- ZB	7
	- ZB	78
	- ZB	84
	- ZB	87
	- ZB	95
	- ZC	23
	- ZC	45
	- ZC	9

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 17/02/2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet accusé réception qui fera foi de cette autorisation tacite.

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame la gérante, l'expression de mes salutations distinguées.

L'adjoite au chef de l'unité modernisation,
installation, structures



Liliane LABBE

Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2022-06-20-00002

DECISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION
D'EXPLOITER N°DDTM76/SEA/22-025



**DÉCISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION D'EXPLOITER
N° DDTM76/SEA/22-025**

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre national du Mérite**

- Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt
- Vu les articles L 331-1 à L 331-11, R 312-1, R 313-1 à R 313-8 et R 331-1 à R 331-12 du code rural et de la pêche maritime
- Vu le décret n° 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) et au contrôle des structures des exploitations agricoles
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 mars 2021 établissant le schéma directeur régional des exploitations agricoles de la région Normandie, publié au RAA N°28-2021-03-19-000004 et entré en vigueur le 27 mars 2021 et ses priorités
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 juillet 2019 modifié, fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture
- Vu l'arrêté préfectoral du 31 juillet 2019 modifié, fixant la composition de la section « structures et économie des exploitations » de la commission départementale d'orientation de l'agriculture de la Seine-Maritime
- Vu le décret du 1^{er} avril 2019 portant nomination de Monsieur Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 avril 2019 portant délégation de signature à Madame Caroline GUILLAUME, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} septembre 2021 portant subdélégation de signature
- Vu l'arrêté du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation en date du 20 avril 2022, Madame Caroline GUILLAUME, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, renouvelant ses fonctions de directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Normandie pour une durée de deux ans, à compter du 10 mai 2022
- Vu la demande déposée en date du 21 mars 2022 par **M. Denis DELAHAIS** dont le siège social est situé à SAINT-JOUIN-BRUNEVAL (76280), visant à obtenir en maintien de son exploitation l'autorisation d'exploiter 8 ha 11 a, sur la commune de St-JOUIN-BRUNEVAL, en Seine-Maritime, et portant la surface totale après reprise à 97 ha 01
- Vu l'avis émis par la section spécialisée structure de la commission départementale d'orientation de l'agriculture de Seine-Maritime, lors de la séance du 7 juin 2022

Considérant

- les objectifs fixés à l'article L 331-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime
- que les surfaces demandées sont situées sur le domaine public de l'État et sont propriétés de HAROPA PORT (direction territoriale du Havre)
- qu'à l'issue de la publicité effectuée du 11/04/2022 au 10/05/2022, aucune demande concurrente n'a été enregistrée sur les surfaces demandées par M. Denis DELAHAIS

Sur proposition de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

DÉCIDE

Article 1^{er} **M. Denis DELAHAIS** dont le siège social est situé à SAINT-JOUIN-BRUNEVAL (76280), est autorisé à exploiter une superficie de 8 ha 11 a sur la commune de St-JOUIN-BRUNEVAL (76280) – références cadastrales : A1062p - A1063p

Article 2 Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer :

- soit un recours gracieux devant le Préfet de la région Normandie
- soit un recours hiérarchique devant le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
- soit un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen

Article 3 Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et le maire de la commune de St-JOUIN-BRUNEVAL sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affiché en mairie de la commune intéressée

Fait à Caen, le **20 JUIN 2022**

Pour le Préfet de la région Normandie,
et par délégation,

Pour la Directrice Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
de Normandie,
Le Directeur Régional Adjoint

CHRIS VAN VAERENBERGH



Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2022-06-20-00003

DECISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION
D'EXPLOITER N°DDTM76/SEA/22-026



**DÉCISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION D'EXPLOITER
N° DDTM76/SEA/22-026**

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre national du Mérite**

- Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt
- Vu les articles L 331-1 à L 331-11, R 312-1, R 313-1 à R 313-8 et R 331-1 à R 331-12 du code rural et de la pêche maritime
- Vu le décret n° 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) et au contrôle des structures des exploitations agricoles
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 mars 2021 établissant le schéma directeur régional des exploitations agricoles de la région Normandie, publié au RAA N°28-2021-03-19-000004 et entré en vigueur le 27 mars 2021 et ses priorités
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 juillet 2019 modifié, fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture
- Vu l'arrêté préfectoral du 31 juillet 2019 modifié, fixant la composition de la section « structures et économie des exploitations » de la commission départementale d'orientation de l'agriculture de la Seine-Maritime
- Vu le décret du 1^{er} avril 2019 portant nomination de Monsieur Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 avril 2019 portant délégation de signature à Madame Caroline GUILLAUME, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} septembre 2021 portant subdélégation de signature
- Vu l'arrêté du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation en date du 20 avril 2022, Madame Caroline GUILLAUME, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, renouvelant ses fonctions de directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Normandie pour une durée de deux ans, à compter du 10 mai 2022
- Vu la demande déposée en date du 9 mars 2022 par la **SCEA des VERTES PRAIRIES** (représentée par Nicolas et Raynald BANVILLE), dont le siège social est situé à BREAUTÉ (76110), visant à obtenir en maintien de son exploitation l'autorisation d'exploiter 20 ha 25 a sur la commune de OCTEVILLE/MER, en Seine-Maritime, et portant la surface totale après reprise à 206 ha 41 a
- Vu l'avis émis par la section spécialisée structure de la commission départementale d'orientation de l'agriculture de Seine-Maritime, lors de la séance du 7 juin 2022

Considérant

- les objectifs fixés à l'article L 331-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime
- que les surfaces demandées sont situées sur le domaine public de l'État et sont propriétés de HAROPA PORT (direction territoriale du Havre)
- qu'à l'issue de la publicité effectuée du 11/04/2022 au 10/05/2022, aucune demande concurrente n'a été enregistrée sur les surfaces demandées par la SCEA des VERTES PRAIRIES

Sur proposition de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

DÉCIDE

- Article 1^{er}** la **SCEA des VERTES PRAIRIES** (représentée par Nicolas et Raynald BANVILLE), dont le siège social est situé à BREAUTÉ (76110) est autorisée à exploiter une superficie de 20 ha 25 a sur la commune de OCTEVILLE/MER (76930) – références cadastrales : AC0087p – AC0089p – AC0091p - AC010p
- Article 2** Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer :
- soit un recours gracieux devant le Préfet de la région Normandie
 - soit un recours hiérarchique devant le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
 - soit un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen
- Article 3** Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et le maire de la commune de OCTEVILLE/MER sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affiché en mairie de la commune intéressée

Fait à Caen, le **20 JUIN 2022**

Pour le Préfet de la région Normandie,
et par délégation,

Pour la Directrice Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
de Normandie,
Le Directeur Régional Adjoint


Chris VAN VAERENBERGH

Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2022-06-20-00004

DECISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION
D'EXPLOITER N°DDTM76/SEA/22-027



**DÉCISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION D'EXPLOITER
N° DDTM76/SEA/22-027**

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre national du Mérite**

- Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt
- Vu les articles L 331-1 à L 331-11, R 312-1, R 313-1 à R 313-8 et R 331-1 à R 331-12 du code rural et de la pêche maritime
- Vu le décret n° 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) et au contrôle des structures des exploitations agricoles
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 mars 2021 établissant le schéma directeur régional des exploitations agricoles de la région Normandie, publié au RAA N°28-2021-03-19-000004 et entré en vigueur le 27 mars 2021 et ses priorités
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 juillet 2019 modifié, fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture
- Vu l'arrêté préfectoral du 31 juillet 2019 modifié, fixant la composition de la section « structures et économie des exploitations » de la commission départementale d'orientation de l'agriculture de la Seine-Maritime
- Vu le décret du 1^{er} avril 2019 portant nomination de Monsieur Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 avril 2019 portant délégation de signature à Madame Caroline GUILLAUME, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} septembre 2021 portant subdélégation de signature
- Vu l'arrêté du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation en date du 20 avril 2022, Madame Caroline GUILLAUME, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, renouvelant ses fonctions de directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Normandie pour une durée de deux ans, à compter du 10 mai 2022
- Vu la demande déposée en date du 4 mars 2022 par l'**EARL du HAUT de la PAROISSE** (représentée de Bruno et Vanessa BREDEL), dont le siège social est situé à St-JOUIN-BRUNEVAL (76280), visant à obtenir en maintien de son exploitation l'autorisation d'exploiter 6 ha 07 a sur la commune de St-JOUIN-BRUNEVAL, en Seine-Maritime, et portant la surface totale après reprise à 80 ha 77 a
- Vu l'avis émis par la section spécialisée structure de la commission départementale d'orientation de l'agriculture de Seine-Maritime, lors de la séance du 7 juin 2022

Considérant

- les objectifs fixés à l'article L 331-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime
- que les surfaces demandées sont situées sur le domaine public de l'État et sont propriétés de HAROPA PORT (direction territoriale du Havre)
- qu'à l'issue de la publicité effectuée du 11/04/2022 au 10/05/2022, aucune demande concurrente n'a été enregistrée sur les surfaces demandées par l'EARL du HAUT de la PAROISSE

Sur proposition de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

DÉCIDE

Article 1^{er} l'**EARL du HAUT de la PAROISSE** (représentée de Bruno et Vanessa BREDEL), dont le siège social est situé à St-JOUIN-BRUNEVAL (76280), est autorisée à exploiter une superficie de 6 ha 07 a sur la commune de St-JOUIN-BRUNEVAL (76280) – référence cadastrale : A1096p

Article 2 Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer :

- soit un recours gracieux devant le Préfet de la région Normandie
- soit un recours hiérarchique devant le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
- soit un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen

Article 3 Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et le maire de la commune de St-JOUIN-BRUNEVAL sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affiché en mairie de la commune intéressée

Fait à Caen, le **20 JUIN 2022**

Pour le Préfet de la région Normandie,
et par délégation,

**Pour la Directrice Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
de Normandie,
Le Directeur Régional Adjoint**

CHRIS VAN VAERENBERGH



Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2022-06-20-00005

DECISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION
D'EXPLOITER N°DDTM76/SEA/22-028



**DÉCISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION D'EXPLOITER
N° DDTM76/SEA/22-028**

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre national du Mérite**

- Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt
- Vu les articles L 331-1 à L 331-11, R 312-1, R 313-1 à R 313-8 et R 331-1 à R 331-12 du code rural et de la pêche maritime
- Vu le décret n° 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) et au contrôle des structures des exploitations agricoles
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 mars 2021 établissant le schéma directeur régional des exploitations agricoles de la région Normandie, publié au RAA N°28-2021-03-19-000004 et entré en vigueur le 27 mars 2021 et ses priorités
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 juillet 2019 modifié, fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture
- Vu l'arrêté préfectoral du 31 juillet 2019 modifié, fixant la composition de la section « structures et économie des exploitations » de la commission départementale d'orientation de l'agriculture de la Seine-Maritime
- Vu le décret du 1^{er} avril 2019 portant nomination de Monsieur Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 avril 2019 portant délégation de signature à Madame Caroline GUILLAUME, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} septembre 2021 portant subdélégation de signature
- Vu l'arrêté du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation en date du 20 avril 2022, Madame Caroline GUILLAUME, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, renouvelant ses fonctions de directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Normandie pour une durée de deux ans, à compter du 10 mai 2022
- Vu la demande déposée en date du 2 mars 2022 par l'**EARL MAILLARD** (représentée de Baptiste et Adrien MAILLARD), dont le siège social est situé à OCTEVILLE/MER (76930), visant à obtenir en maintien de son exploitation l'autorisation d'exploiter 41 ha 59, sur les communes de OCTEVILLE/MER et LE HAVRE, en Seine-Maritime, portant la surface totale après reprise à 128 ha 80
- Vu l'avis émis par la section spécialisée structure de la commission départementale d'orientation de l'agriculture de Seine-Maritime, lors de la séance du 7 juin 2022

Considérant

- les objectifs fixés à l'article L 331-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime
- que les surfaces demandées sont situées sur le domaine public de l'État et sont propriétés de HAROPA PORT (direction territoriale du Havre)
- qu'à l'issue de la publicité effectuée du 11/04/2022 au 10/05/2022, aucune demande concurrente n'a été enregistrée sur les surfaces demandées par l'**EARL MAILLARD**

Sur proposition de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

DÉCIDE

Article 1^{er} **l'EARL MAILLARD** (représentée de Baptiste et Adrien MAILLARD), dont le siège social est situé à OCTEVILLE/MER (76930), est autorisée à exploiter une superficie de 40 ha 15 a sur la commune de LE HAVRE (76600) – références cadastrales : OA0003p – OA0004p – OA0005p – OA0083p – OA0134p et 1 ha 44 a sur la commune de OCTEVILLE/MER (76930) – références cadastrales : AC0102p – AC0103p

Article 2 Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer :

- soit un recours gracieux devant le Préfet de la région Normandie
- soit un recours hiérarchique devant le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
- soit un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen

Article 3 Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les maires des communes de OCTEVILLE/MER et LE HAVRE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affiché en mairie de la commune intéressée

Fait à Caen, le **20 JUIN 2022**

Pour le Préfet de la région Normandie,
et par délégation,

Pour la Directrice Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
de Normandie,
Le Directeur Régional Adjoint

Chris VAN VAERENBERGH

Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2022-06-20-00006

DECISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION
D'EXPLOITER N°DDTM76/SEA/22-029



**DÉCISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION D'EXPLOITER
N° DDTM76/SEA/22-029**

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite**

- Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt
- Vu les articles L 331-1 à L 331-11, R 312-1, R 313-1 à R 313-8 et R 331-1 à R 331-12 du code rural et de la pêche maritime
- Vu le décret n° 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) et au contrôle des structures des exploitations agricoles
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 mars 2021 établissant le schéma directeur régional des exploitations agricoles de la région Normandie, publié au RAA N°28-2021-03-19-000004 et entré en vigueur le 27 mars 2021 et ses priorités
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 juillet 2019 modifié, fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture
- Vu l'arrêté préfectoral du 31 juillet 2019 modifié, fixant la composition de la section « structures et économie des exploitations » de la commission départementale d'orientation de l'agriculture de la Seine-Maritime
- Vu le décret du 1^{er} avril 2019 portant nomination de Monsieur Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 avril 2019 portant délégation de signature à Madame Caroline GUILLAUME, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} septembre 2021 portant subdélégation de signature
- Vu l'arrêté du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation en date du 20 avril 2022, Madame Caroline GUILLAUME, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, renouvelant ses fonctions de directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Normandie pour une durée de deux ans, à compter du 10 mai 2022
- Vu la demande déposée en date du 1^{er} mars 2022 par **M. Patrick LEFEBVRE** dont le siège social est situé à SAUSSEZEMARE-en-CAUX (76110), visant à obtenir en maintien de son exploitation l'autorisation d'exploiter 11 ha 79 sur la commune de St-JOUIN-BRUNEVAL, en Seine-Maritime, et portant la surface totale après reprise à 141 ha 32 a
- Vu l'avis émis par la section spécialisée structure de la commission départementale d'orientation de l'agriculture de Seine-Maritime, lors de la séance du 7 juin 2022

Considérant

- les objectifs fixés à l'article L 331-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime
- que les surfaces demandées sont situées sur le domaine public de l'État et sont propriétés de HAROPA PORT (direction territoriale du Havre)
- qu'à l'issue de la publicité effectuée du 11/04/2022 au 10/05/2022, aucune demande concurrente n'a été enregistrée sur les surfaces demandées par M. Patrick LEFEBVRE

Sur proposition de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

DÉCIDE

Article 1^{er}

M. Patrick LEFEBVRE dont le siège social est situé à SAUSSEZEMARE-en-CAUX (76110), est autorisé à exploiter une superficie de 11 ha 79 a sur la commune de St-JOUIN-BRUNEVAL (76280) – références cadastrales : A1062p – A1096p – A1099p - A1101

Article 2 Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer :

- soit un recours gracieux devant le Préfet de la région Normandie
- soit un recours hiérarchique devant le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
- soit un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen

Article 3 Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et le maire de la commune de St-JOUIN-BRUNEVAL sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affiché en mairie de la commune intéressée

Fait à Caen, le **20 JUIN 2022**

Pour le Préfet de la région Normandie,
et par délégation,

Pour la Directrice Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
de Normandie,
Le Directeur Régional Adjoint

Chris VAN VAERENBERGH

Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2022-06-20-00007

DECISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION
D'EXPLOITER N°DDTM76/SEA/22-030



**DÉCISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION D'EXPLOITER
N° DDTM76/SEA/22-030**

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre national du Mérite**

- Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt
- Vu les articles L 331-1 à L 331-11, R 312-1, R 313-1 à R 313-8 et R 331-1 à R 331-12 du code rural et de la pêche maritime
- Vu le décret n° 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) et au contrôle des structures des exploitations agricoles
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 mars 2021 établissant le schéma directeur régional des exploitations agricoles de la région Normandie, publié au RAA N°28-2021-03-19-000004 et entré en vigueur le 27 mars 2021 et ses priorités
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 juillet 2019 modifié, fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture
- Vu l'arrêté préfectoral du 31 juillet 2019 modifié, fixant la composition de la section « structures et économie des exploitations » de la commission départementale d'orientation de l'agriculture de la Seine-Maritime
- Vu le décret du 1^{er} avril 2019 portant nomination de Monsieur Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 avril 2019 portant délégation de signature à Madame Caroline GUILLAUME, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} septembre 2021 portant subdélégation de signature
- Vu l'arrêté du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation en date du 20 avril 2022, Madame Caroline GUILLAUME, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, renouvelant ses fonctions de directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Normandie pour une durée de deux ans, à compter du 10 mai 2022
- Vu la demande déposée en date du 7 mars 2022 par **M. Philippe ROUSSELIN** dont le siège social est situé au HAVRE (76620), visant à obtenir en maintien de son exploitation l'autorisation d'exploiter 23 ha 58, située sur la commune de OCTEVILLE/MER, en Seine-Maritime, et portant la surface totale après reprise à 107 ha 84 a
- Vu l'avis émis par la section spécialisée structure de la commission départementale d'orientation de l'agriculture de Seine-Maritime, lors de la séance du 7 juin 2022

Considérant

- les objectifs fixés à l'article L 331-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime
- que les surfaces demandées sont situées sur le domaine public de l'État et sont propriétés de HAROPA PORT (direction territoriale du Havre)
- qu'à l'issue de la publicité effectuée du 11/04/2022 au 10/05/2022, aucune demande concurrente n'a été enregistrée sur les surfaces demandées par M. Philippe ROUSSELIN

Sur proposition de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

DÉCIDE

Article 1^{er} **M. Philippe ROUSSELIN** dont le siège social est situé au HAVRE (76620), est autorisé à exploiter une superficie de 23 ha 58 a sur la commune de OCTEVILLE/MER (76930) – références cadastrales : AC0102p – AC0103p – AC104p – AC105p

Article 2 Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer :

- soit un recours gracieux devant le Préfet de la région Normandie
- soit un recours hiérarchique devant le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
- soit un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen

Article 3 Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et le maire de la commune de OCTEVILLE/MER sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affiché en mairie de la commune intéressée

Fait à Caen, le **20 JUIN 2022**

Pour le Préfet de la région Normandie,
et par délégation,

Pour la Directrice Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
de Normandie,
Le Directeur Régional Adjoint

Chris VAN VAERENBERGH

Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2022-06-20-00008

DECISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION
D'EXPLOITER N°DDTM76/SEA/22-031



**DÉCISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION D'EXPLOITER
N° DDTM76/SEA/22-031**

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre national du Mérite**

- Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt
- Vu les articles L 331-1 à L 331-11, R 312-1, R 313-1 à R 313-8 et R 331-1 à R 331-12 du code rural et de la pêche maritime
- Vu le décret n° 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) et au contrôle des structures des exploitations agricoles
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 mars 2021 établissant le schéma directeur régional des exploitations agricoles de la région Normandie, publié au RAA N°28-2021-03-19-000004 et entré en vigueur le 27 mars 2021 et ses priorités
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 juillet 2019 modifié, fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture
- Vu l'arrêté préfectoral du 31 juillet 2019 modifié, fixant la composition de la section « structures et économie des exploitations » de la commission départementale d'orientation de l'agriculture de la Seine-Maritime
- Vu le décret du 1^{er} avril 2019 portant nomination de Monsieur Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 avril 2019 portant délégation de signature à Madame Caroline GUILLAUME, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} septembre 2021 portant subdélégation de signature
- Vu l'arrêté du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation en date du 20 avril 2022, Madame Caroline GUILLAUME, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, renouvelant ses fonctions de directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Normandie pour une durée de deux ans, à compter du 10 mai 2022
- Vu la demande déposée en date du 10 avril 2022 par la **SCEA de BRUNEVAL** (représentée de Monsieur Olivier LASSARAT), dont le siège social est situé à St-JOUIN-de-BRUNEVAL (76280), visant à obtenir en maintien de son exploitation l'autorisation d'exploiter 0 ha 24, située sur la commune de St-JOUIN-de-BRUNEVAL, en Seine-Maritime, et portant la surface totale après reprise à 118 ha 41 a
- Vu l'avis émis par la section spécialisée structure de la commission départementale d'orientation de l'agriculture de Seine-Maritime, lors de la séance du 7 juin 2022

Considérant

- les objectifs fixés à l'article L 331-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime
- que les surfaces demandées sont situées sur le domaine public de l'État et sont propriétés de HAROPA PORT (direction territoriale du Havre)
- qu'à l'issue de la publicité effectuée du 11/04/2022 au 10/05/2022, aucune demande concurrente n'a été enregistrée sur les surfaces demandées par la SCEA de BRUNEVAL

Sur proposition de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

DÉCIDE

Article 1^{er} la **SCEA de BRUNEVAL** (représentée de Monsieur Olivier LASSARAT), dont le siège social est situé à St-JOUIN-de-BRUNEVAL (76280), est autorisée à exploiter une superficie de 0 ha 24 a sur la commune de St-JOUIN-de-BRUNEVAL – référence cadastrale : A1062p

Article 2 Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer :

- soit un recours gracieux devant le Préfet de la région Normandie
- soit un recours hiérarchique devant le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
- soit un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen

Article 3 Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et le maire de la commune de St-JOUIN-de-BRUNEVAL sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affiché en mairie de la commune intéressée

Fait à Caen, le **20 JUIN 2022**

Pour le Préfet de la région Normandie,
et par délégation,

Pour la Directrice Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
de Normandie,
Le Directeur Régional Adjoint

Chris VAN VAERENBERGH

Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2022-06-20-00009

DECISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION
D'EXPLOITER N°DDTM76/SEA/22-032



**DÉCISION PORTANT SUR UNE AUTORISATION D'EXPLOITER
N° DDTM76/SEA/22-032**

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre national du Mérite**

- Vu la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt
- Vu les articles L 331-1 à L 331-11, R 312-1, R 313-1 à R 313-8 et R 331-1 à R 331-12 du code rural et de la pêche maritime
- Vu le décret n° 2015-713 du 22 juin 2015 relatif au schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) et au contrôle des structures des exploitations agricoles
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 19 mars 2021 établissant le schéma directeur régional des exploitations agricoles de la région Normandie, publié au RAA N°28-2021-03-19-000004 et entré en vigueur le 27 mars 2021 et ses priorités
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 juillet 2019 modifié, fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture
- Vu l'arrêté préfectoral du 31 juillet 2019 modifié, fixant la composition de la section « structures et économie des exploitations » de la commission départementale d'orientation de l'agriculture de la Seine-Maritime
- Vu le décret du 1^{er} avril 2019 portant nomination de Monsieur Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 avril 2019 portant délégation de signature à Madame Caroline GUILLAUME, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Normandie
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} septembre 2021 portant subdélégation de signature
- Vu l'arrêté du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation en date du 20 avril 2022, Madame Caroline GUILLAUME, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, renouvelant ses fonctions de directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Normandie pour une durée de deux ans, à compter du 10 mai 2022
- Vu la demande déposée en date du 2 mars 2022 par la **SCEA du KIOSQUE** (représentée de Nathalie et Sylvain POUPEL), dont le siège social est situé à St-JOUIN-de-BRUNEVAL (76280), visant à obtenir en maintien de son exploitation l'autorisation d'exploiter 1 ha 85, sur la commune de St-JOUIN-de-BRUNEVAL, en Seine-Maritime, et portant la surface totale après reprise à 76 ha 60 a
- Vu l'avis émis par la section spécialisée structure de la commission départementale d'orientation de l'agriculture de Seine-Maritime, lors de la séance du 7 juin 2022

Considérant

- les objectifs fixés à l'article L 331-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime
- que les surfaces demandées sont situées sur le domaine public de l'État et sont propriétés de HAROPA PORT (direction territoriale du Havre)
- qu'à l'issue de la publicité effectuée du 11/04/2022 au 10/05/2022, aucune demande concurrente n'a été enregistrée sur les surfaces demandées par la SCEA du KIOSQUE

Sur proposition de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

DÉCIDE

Article 1^{er} la **SCEA du KIOSQUE** (représentée de Nathalie et Sylvain POUPEL), dont le siège social est situé à St-JOUIN-de-BRUNEVAL (76280), est autorisée à exploiter une superficie de 1 ha 85 a sur la commune de JOUIN-de-BRUNEVAL (76280) – référence cadastrale : A1062p

Article 2 Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer :

- soit un recours gracieux devant le Préfet de la région Normandie
- soit un recours hiérarchique devant le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
- soit un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen

Article 3 Le secrétaire général pour les affaires régionales, la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et le maire de la commune de St-JOUIN-de-BRUNEVAL sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affiché en mairie de la commune intéressée

Fait à Caen, le **20 JUIN 2022**

Pour le Préfet de la région Normandie,
et par délégation,

Pour la Directrice Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
de Normandie,
Le Directeur Régional Adjoint

Chris VAN VAERENBERGH

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2022-06-21-00002

Arrêté portant attribution au syndicat mixte régional Ports Normands Associés du concours particulier de la dotation générale de décentralisation pour le financement du transfert des ports maritimes de pêche et de commerce pour l'exercice 2022

Alain DELIGNY

Adjoint à la responsable de la mission
coordination générale, stratégie
immobilière et pilotage budgétaire

**Arrêté n° SGAR 22-075
portant attribution au syndicat mixte régional Ports Normands Associés du concours
particulier de la dotation générale de décentralisation pour le financement du transfert des
ports maritimes de pêche et de commerce pour l'exercice 2022**

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre national du Mérite**

- Vu la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, notamment son article 6 ;
- Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales (LRL), notamment ses articles 30 et 104 ;
- Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 ;
- Vu le décret n° 2007-1616 du 15 novembre 2007 relatif au transfert à certaines collectivités territoriales ou à leurs groupements des services ou parties de services du ministère de l'Écologie, du développement et de l'aménagement durables qui participent à l'exercice des compétences dans le domaine des ports maritimes transférés en application de l'article 30 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 ;
- Vu la note d'information du 1^{er} février 2022 relative aux compensations financières des transferts de compétence inscrites dans la loi de finances initiale pour 2022 ;
- Vu la note du Ministère chargé des collectivités territoriales en date du 10 juin 2022 ;
- Vu la notification au titre de l'exercice 2022 publiée dans l'applicatif COLBERT ;

Préfecture de la région Normandie
7 place de la Madeleine – CS16036 – 76036 ROUEN CEDEX
Tél : 02 32 76 51 42
Courriel : dominique.leveque@normandie.gouv.fr

ARRÊTE

Article 1^{er} :

La dotation générale de décentralisation au titre des ports maritimes de pêche et de commerce attribuée au syndicat mixte régional Ports Normands Associés, au titre de l'exercice 2022, s'élève à **10 177 204 euros** (dix millions cent soixante-dix-sept mille deux cent quatre euros).

Article 2 :


Cette somme sera mandatée en un versement unique sur le programme suivant : Programme 119 / domaine fonctionnel 0119-06-02 / article d'exécution 61 / activité 0119010106A2.

Article 3 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la Normandie et le directeur régional des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au président du syndicat et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Fait à Rouen, le 21 juin 2022

Le Préfet,



Pierre-André DURAND

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2022-06-01-00025

Arrêté portant attribution de crédits à la ville de
Hérouville-Saint-Clair dans le Calvados pour le
1er versement de la subvention accordée dans le
cadre de l'opération intitulée "Appel à projets
franco-marocain 2022-2024"



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales
Pôle modernisation et moyens**

Alain DELIGNY

Adjoint à la responsable de la mission
coordination générale, stratégie
immobilière et pilotage budgétaire

**Arrêté n° SGAR 22-065
portant attribution de crédits à la ville de Hérouville-Saint-Clair dans le Calvados
pour le 1^{er} versement de la subvention accordée dans le cadre de l'opération intitulée
"Appel à projets franco-marocain 2022-2024"**

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre national du Mérite**

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1115-1 et suivants relatifs à l'action extérieure des collectivités territoriales ;
- Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n° 2018-803 du 24 septembre 2018 modifiant le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et autorisant diverses expérimentations ;
- Vu le décret du 1^{er} avril 2019 portant nomination du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime – M DURAND Pierre-André ;
- Vu l'arrêté n° SGAR 22-063 du 25 mai 2022 portant délégation de signature en matière d'activités et d'ordonnancement secondaire à M. Fabrice ROSAY, secrétaire général pour les affaires régionales ;
- Vu le projet dénommé *"Soutenir la structuration et la professionnalisation de l'accompagnement des personnes en situation de handicap"* ;
- Vu les crédits accordés à cette opération, notifiés par le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, le 10 mai 2022 ;

Préfecture de la région Normandie
7 place de la Madeleine – CS16036 – 76036 ROUEN CEDEX
Tél : 02 32 76 50 40 - Courriel : alain.deligny@normandie.gouv.fr

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Le montant du premier versement de la subvention pour l'opération visée en objet est fixé à 6 000 € (six mille euros).

La dépense sera imputée sur le programme 209 "Affaires Étrangères" centre financier : 0209-CSOL-CPRF - domaine fonctionnel 0209-02 - centre de coût : DHE PRF R076.

Article 2 :

Le versement sera effectué, en une fois, dès la notification du présent arrêté sur le compte ouvert à la Banque de France - Paierie départementale - code banque 30001 - code guichet 00244 - numéro de compte F 1420000000 - clé RIB 69.

Article 3 :

Le bénéficiaire s'engage à déposer, dans un délai d'un an, sur le site de la CNCD, le rapport d'exécution et d'évaluation.

Ce rapport devra comprendre une première partie relative aux aspects techniques et une seconde relative aux aspects financiers, justifiant de l'utilisation d'au moins 75 % du montant de la subvention. Les sommes non justifiées seront obligatoirement reversées.

Le rapport d'exécution et d'évaluation sera déposé en ligne dans l'espace réservé à la collectivité sur le site CNCD <http://www.cncd.fr> (onglet Mes déclarations).

Le bénéficiaire devra, par ailleurs, s'assurer de la mise à jour de l'atlas français de la coopération décentralisée et télédéclarer chaque année son aide publique au développement

Article 4 :

Le Secrétaire général pour les affaires régionales et le Directeur régional des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rouen, le 1^{er} juin 2022

Pour le Préfet de la région Normandie et par délégation,
le Secrétaire général pour les affaires régionales,


Fabrice ROSAY

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2022-06-01-00027

Arrêté portant attribution de crédits au conseil départemental de la Seine-Maritime pour le 1er versement de la subvention accordée dans le cadre de l'opération intitulée "Appel à projets franco-libanais 2022-2024 (Tranche 1)" - Comité des Maires Libanais



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales
Pôle modernisation et moyens**

Alain DELIGNY

Adjoint à la responsable de la
mission coordination générale,
stratégie immobilière et pilotage
budgétaire

**Arrêté n° SGAR 22-067
portant attribution de crédits au conseil départemental de la Seine-Maritime pour le
1^{er} versement de la subvention accordée dans le cadre de l'opération intitulée "Appel à
projets franco-libanais 2022-2024 (Tranche 1)"**

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre national du Mérite**

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1115-1 et suivants relatifs à l'action extérieure des collectivités territoriales ;
- Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n° 2018-803 du 24 septembre 2018 modifiant le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et autorisant diverses expérimentations ;
- Vu le décret du 1^{er} avril 2019 portant nomination du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime – M DURAND Pierre-André ;
- Vu l'arrêté n° SGAR 22-063 du 25 mai 2022 portant délégation de signature en matière d'activités et d'ordonnancement secondaire à M. Fabrice ROSAY, secrétaire général pour les affaires régionales ;
- Vu le projet dénommé "Accompagnement des Collectivités locales libanaises pour la Solidarité publique et le Développement local inclusif (SODEL)" ;
- Vu les crédits accordés à cette opération, notifiés par le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, le 11 mai 2022 ;

Préfecture de la région Normandie
7 place de la Madeleine – CS16036 – 76036 ROUEN CÉDEX
Tél : 02 32 76 50 40 - Courriel : alain.deligny@normandie.gouv.fr

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Le montant du 1^{er} versement de la subvention pour l'opération visée en objet est fixée à 55 700 € (cinquante-cinq mille sept cents euros).

La dépense sera imputée sur le programme 209 "Affaires Étrangères" centre financier : 0209-CSOL-CPRF - domaine fonctionnel 0209-02- centre de coût : DHE PRF R076.

Article 2 :

Le versement sera effectué, en une fois, dès la notification du présent arrêté sur le compte ouvert à la Banque de France - Paierie départementale - code banque 30001 - code guichet 00707 - numéro de compte C 763 000 000 0 - clé RIB 96.

Article 3 :

Le bénéficiaire s'engage à déposer, dans un délai d'un an, sur le site de la CNCD, le rapport d'exécution et d'évaluation.

Ce rapport devra comprendre une première partie relative aux aspects techniques et une seconde relative aux aspects financiers, justifiant de l'utilisation d'au moins 75 % du montant de la subvention. Les sommes non justifiées seront obligatoirement reversées.

Le rapport d'exécution et d'évaluation sera déposé en ligne dans l'espace réservé à la collectivité sur le site CNCD <http://www.cncd.fr> (onglet Mes déclarations).

Le bénéficiaire devra, par ailleurs, s'assurer de la mise à jour de l'atlas français de la coopération décentralisée et télédéclarer chaque année son aide publique au développement

Article 4 :

Le Secrétaire général pour les affaires régionales et le Directeur régional des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rouen, le 1^{er} juin 2022

Pour le Préfet de la région Normandie et par délégation,
le Secrétaire général pour les affaires régionales,


Fabrice ROSAY

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2022-06-01-00026

Arrêté portant attribution de crédits au conseil départemental de la Seine-Maritime pour un versement unique de la subvention accordée dans le cadre de l'opération intitulée "Appel à projets franco-libanais 2022-2024 (Tranche 1)" -
Commune de Zahlé



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales
Pôle modernisation et moyens**

Alain DELIGNY

Adjoint à la responsable de la mission
coordination générale, stratégie
immobilière et pilotage budgétaire

**Arrêté n° SGAR 22-066
portant attribution de crédits au conseil départemental de la Seine-Maritime pour un
versement unique de la subvention accordée dans le cadre de l'opération intitulée
"Appel à projets franco-libanais 2022-2024 (Tranche 1)"**

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre national du Mérite**

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1115-1 et suivants relatifs à l'action extérieure des collectivités territoriales ;
- Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n° 2018-803 du 24 septembre 2018 modifiant le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et autorisant diverses expérimentations ;
- Vu le décret du 1^{er} avril 2019 portant nomination du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime – M DURAND Pierre-André ;
- Vu l'arrêté n° SGAR 22-063 du 25 mai 2022 portant délégation de signature en matière d'activités et d'ordonnancement secondaire à M. Fabrice ROSAY, secrétaire général pour les affaires régionales ;
- Vu le projet dénommé "*Formation à la préservation, au classement et à la valorisation des archives de Zahlé*" ;
- Vu les crédits accordés à cette opération, notifiés par le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, le 11 mai 2022 ;

Préfecture de la région Normandie
7 place de la Madeleine – CS16036 – 76036 ROUEN CEDEX
Tél : 02 32 76 50 40 - Courriel : alain.deligny@normandie.gouv.fr

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Le montant du versement unique de la subvention pour l'opération visée en objet est fixée à 10 170 € (dix mille cent soixante-dix euros).

La dépense sera imputée sur le programme 209 "Affaires Étrangères" centre financier : 0209-CSOL-CPRF - domaine fonctionnel 0209-02 - centre de coût : DHE PRF R076.

Article 2 :

Le versement sera effectué, en une fois, dès la notification du présent arrêté sur le compte ouvert à la Banque de France - Paierie départementale - code banque 30001 - code guichet 00707 - numéro de compte C 763 000 000 0 - clé RIB 96.

Article 3 :

Le bénéficiaire s'engage à déposer, dans un délai d'un an, sur le site de la CNCD, le rapport d'exécution et d'évaluation.

Ce rapport devra comprendre une première partie relative aux aspects techniques et une seconde relative aux aspects financiers, justifiant de l'utilisation d'au moins 75 % du montant de la subvention. Les sommes non justifiées seront obligatoirement reversées.

~~Le rapport d'exécution et d'évaluation sera déposé en ligne dans l'espace réservé à la collectivité sur le site CNCD <http://www.cncd.fr> (onglet Mes déclarations).~~

Le bénéficiaire devra, par ailleurs, s'assurer de la mise à jour de l'atlas français de la coopération décentralisée et télédéclarer chaque année son aide publique au développement

Article 4 :

Le Secrétaire général pour les affaires régionales et le Directeur régional des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rouen, le 1^{er} juin 2022

Pour le Préfet de la région Normandie et par délégation,
le Secrétaire général pour les affaires régionales,


Fabrice ROSAY

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2022-06-21-00003

Arrêté portant attribution de crédits au réseau régional multi-acteurs français HORIZONS SOLIDAIRES au titre de la subvention accordée dans le cadre du soutien du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères au réseau

Alain DELIGNY

Adjoint à la responsable de la mission
coordination générale, stratégie
immobilière et pilotage budgétaire

**Arrêté n° SGAR 22-076
portant attribution de crédits au réseau régional multi-acteurs français HORIZONS
SOLIDAIRES au titre de la subvention accordée dans le cadre du soutien du Ministère de
l'Europe et des Affaires étrangères au réseau**

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre national du Mérite**

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1115-1 et suivants relatifs à l'action extérieure des collectivités territoriales ;
- Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret N° 2018-803 du 24 septembre 2018 modifiant le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et autorisant diverses expérimentations ;
- Vu le décret du 1^{er} avril 2019 portant nomination du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime – M DURAND Pierre-André ;
- Vu l'arrêté n° SGAR 22-063 du 25 mai 2022 portant délégation de signature en matière d'activités et d'ordonnancement secondaire à M. Fabrice ROSAY, secrétaire général pour les affaires régionales ;
- Vu les crédits accordés au réseau régional multi-acteurs, notifiés par le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, le 24 mai 2022 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Le montant du versement unique de la subvention pour l'opération visée en objet est fixé à **75 000 €**.

La dépense sera imputée sur le programme 209 "Affaires Étrangères", centre financier : 0209-CSOL-CPRF, domaine fonctionnel : 0209-02, activité : 020901A11101, centre de coût : DHEPRFR076, axe ministériel 1 : 01-DGM-209-COOP-DECENT, axe ministériel 2 : 0209-FRA-22-0116-0003.

Article 2 :

Le versement sera effectué, en une seule fois, dès la notification du présent arrêté sur le compte ouvert à la Banque Postale – Agence de Rouen – code banque 20041 – code guichet 01014 – numéro de compte 0589081J035 – clé RIB 05.

Article 3 :

Le Secrétaire général pour les affaires régionales et le Directeur régional des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rouen, le 21 juin 2022

Pour le Préfet de la région Normandie et par délégation,
le Secrétaire général pour les affaires régionales,



Fabrice ROSAY

Voies et délais de recours – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Préfecture de la Seine-Maritime - Secrétariat
général commun départemental de la
Seine-Maritime

R28-2022-06-15-00004

Arrêté n° 22-032 abrogeant l'arrêté n° 2020-06
du 21 janvier 2020, et portant création d'une
régie régionalisée d'avances et de recettes
auprès du Secrétariat Général Commun
Départemental de la Seine-Maritime



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général
Commun Départemental**

Service Achat – Budget - Chorus

Affaire suivie par : Aude MARTIN

Tel : 02 32 76 50 97

Courriel : aude.martin@seine-maritime.gouv.fr

Arrêté n° 22 - 032

Abrogeant l'arrêté N° 2020-06 du 21 janvier 2020, et portant création d'une régie régionalisée d'avances et de recettes auprès du Secrétariat Général Commun Départemental de la Seine-Maritime

Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre national du Mérite

- Vu le décret 2008-227 du 5 mars 2008 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;
- Vu le décret du Président de la République du 1^{er} avril 2019 nommant M. Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;
- Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;
- Vu l'arrêté du 13 février 2013 modifié, habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;
- Vu l'instruction codificatrice ECOE2201853J du 21 janvier 2022 relative aux régies de recettes et d'avances de l'Etat ;
- Vu l'arrêté du 21 janvier 2020, portant création d'une régie d'avances et de recettes auprès de la préfecture de la Seine-Maritime ;
- Vu l'avis conforme du 03 mai 2022 émis par le directeur régional par intérim des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRETE

Article 1^{er} – L'arrêté du 21 janvier 2020 est abrogé.

Article 2 – Il est institué une régie régionalisée d'avances et de recettes auprès du Secrétariat Général Commun Départemental de la Seine-Maritime à compter du 1^{er} juillet 2022.

Hôtel-Dieu
7 place de la Madeleine – 76036 ROUEN CEDEX
Tél : 02 32 76 50 00 - www.seine-maritime.gouv.fr

REGIE D'AVANCES

Article 3 - Il est institué une régie régionalisée d'avances auprès du Secrétariat Général Commun Départemental de la Seine-Maritime. Le régisseur d'avances est autorisé à payer les dépenses prévues à l'article 10 du décret 26 juillet 2019 susvisé et notamment :

- frais de représentation du corps préfectoral des préfectures normandes, dans la limite de 2 000€ par opération,
- frais de fonctionnement courant des préfectures dans la limite de 2 000 € par opération,
- les dépenses d'équipement non immobilisées des résidences des membres du corps préfectoral ainsi que les frais d'entretien des parcs et jardins de ces résidences, dans la limite de 2 000€ par opération,
- les secours urgents et exceptionnels,

Article 4 : Les dépenses désignées à l'article 3 sont payées par virement bancaire. Par exception, les secours urgents et exceptionnels pourront être payés par chèque bancaire barré ou non barré, lorsque la situation du bénéficiaire le justifiera.

Article 5 : Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 5 000 €. Elle est versée par le comptable public assignataire sur demande du régisseur visée par l'ordonnateur.

Article 6 : Le régisseur remet les pièces justificatives des dépenses payées par ses soins au minimum une fois par mois directement au comptable assignataire.

REGIE DE RECETTES

Article 7 : Il est institué une régie régionalisée de recettes auprès du Secrétariat Général Commun Départemental de la Seine-Maritime pour l'encaissement des produits suivants :

- droits de chancellerie
- frais de reproduction de document administratif
- droits d'utilisation du parking de la préfecture du Calvados

Article 8 : Les recettes désignées à l'article 7 peuvent être encaissées par chèque et virement bancaire.

Article 9 : Aucune encaisse en numéraire n'est autorisée. Le montant maximal de l'encaisse constituée des produits encaissés est fixé à 10 000€.

DISPOSITIONS COMMUNES

Article 10 : Le régisseur est habilité à détenir et à délivrer les valeurs inactives suivantes :

- toutes les prestations de transport (tickets de métro, tickets de RER, ...) détenues dans les préfectures et sous-préfectures normandes et dans les Secrétariats Généraux Communs Départementaux ;
- toutes les prestations d'action sociale détenues dans les préfectures normandes et dans les Secrétariats Généraux Communs Départementaux : ticket sport, culture, déménagement, carte cadeaux de diverses enseignes, chèques emploi service universels (CESU), chèque d'aide alimentaire d'urgence... liste non exhaustive ;

Le régisseur est tenu d'en assurer la comptabilité des stocks en établissant les comptes d'emploi en utilisant l'application nationale LORRAIN NG (Logiciel des Régies de Recettes et d'Avances du ministère de l'Intérieur Nouvelle Génération).

Article 11 : Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur d'avances et de recettes auprès de la direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime.

Article 12 : Le régisseur d'avances et de recettes est tenu de verser au comptable assignataire le montant de l'encaisse dès que le maximum est atteint, et au minimum une fois par mois, de transmettre directement la totalité des pièces justificatives des opérations de dépenses et de recettes.

Article 13 : Le régisseur est assisté d'un suppléant dénommé « mandataire suppléant » nommé par arrêté dans les mêmes conditions que le régisseur.

Le régisseur est assisté de mandataires chargés d'effectuer les missions qui leur sont confiées dans leur mandat par le régisseur.

Le régisseur est astreint à constituer un cautionnement dont le montant est fixé par arrêté du 28 mai 1993.

Article 14 : Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-maritime et le directeur régional des finances publiques de Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Rouen, le **15 JUIN 2022**

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale



Béatrice STEFFAN

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.(ou sa notification).

10/10

Préfecture de la Seine-Maritime - Secrétariat
général commun départemental de la
Seine-Maritime

R28-2022-06-15-00005

Arrêté n° 22-033 abrogeant l'arrêté n° 20-09 du
29 janvier 2020, portant nomination d'une
régisseuse d'avances et de recettes



Service Achat – Budget - Chorus

Affaire suivie par : Aude MARTIN

Tel : 02 32 76 50 97

Courriel : aude.martin@seine-maritime.gouv.fr

Arrêté n° 22 - 033

Abrogeant l'arrêté N° 20-09 du 29 janvier 2020, portant nomination d'une régisseuse d'avances et de recettes

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre national du Mérite**

- Vu le décret 2008-227 du 5 mars 2008 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;
- Vu le décret du Président de la République du 1^{er} avril 2019 nommant M. Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;
- Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;
- Vu l'arrêté du 13 février 2013 modifié, habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;
- Vu l'arrêté du 15 juin 2022 portant abrogation de l'arrêté du 21 janvier 2020 et portant institution d'une régie régionalisée d'avances et de recettes auprès de la préfecture de la Seine-Maritime ;
- Vu l'agrément du 31 mai 2022 émis par le directeur régional par intérim des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRETE

Article 1^{er} - Madame Elodie LANGLOIS, secrétaire administrative, est nommée régisseuse d'avances et de recettes de la régie régionale instituée auprès du Secrétariat Général Commun Départemental de la Seine-Maritime à compter du 1^{er} juillet 2022.

Hôtel-Dieu

7 place de la Madeleine – 76036 ROUEN CEDEX

Tél : 02 32 76 50 00 - www.seine-maritime.gouv.fr

Article 2 : Madame Elodie LANGLOIS est astreinte à constituer un cautionnement dont le montant est fixé par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié susvisé.

Article 3 : Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-maritime. et le directeur régional des finances publiques de Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Rouen, le **15 JUIN 2022**

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale


Béatrice STEFFAN

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.(ou sa notification).

Préfecture de la Seine-Maritime - Secrétariat
général commun départemental de la
Seine-Maritime

R28-2022-06-15-00006

Arrêté n°22-034 abrogeant l'arrêté n° 25-10 du
29 janvier 2020, portant nomination d'une
mandataire suppléante, adjointe à la régisseuse
d'avances et de recettes



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général
Commun Départemental**

Service Achat – Budget - Chorus

Affaire suivie par : Aude MARTIN

Tel : 02 32 76 50 97

Courriel : aude.martin@seine-maritime.gouv.fr

Arrêté n° 22 - 034

Abrogeant l'arrêté N° 20-10 du 29 janvier 2020, portant nomination d'une mandataire suppléante, adjointe à la régisseuse d'avances et de recettes

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre national du Mérite**

- Vu le décret 2008-227 du 5 mars 2008 modifié, relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;
- Vu le décret du Président de la République du 1^{er} avril 2019 nommant M. Pierre-André DURAND, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;
- Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié, relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;
- Vu l'arrêté du 13 février 2013 modifié, habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;
- Vu l'arrêté du 15 juin 2022 portant abrogation de l'arrêté du 21 janvier 2020 et portant institution d'une régie régionalisée d'avances et de recettes auprès de la préfecture de la Seine-Maritime ;
- Vu l'agrément du 31 mai 2022 émis par le directeur régional par intérim des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime ;
- Vu l'arrêté du 15 juin 2022 portant nomination d'une régisseuse d'avances et de recettes au sein de la préfecture de la Seine-Maritime

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRETE

Article 1^{er} - Madame Odile CHEVROT-ALLAIN, secrétaire administrative est nommée mandataire suppléante à la régisseuse d'avances et de recettes de la régie régionale instituée

Hôtel-Dieu
7 place de la Madeleine – 76036 ROUEN CEDEX
Tél : 02 32 76 50 00 - www.seine-maritime.gouv.fr

auprès Secrétariat Général Commun Départemental de la Seine-Maritime, à compter du 1^{er} juillet 2022.

Article 2 - Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, et le directeur régional des finances publiques de Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Rouen, le **15 JUIN 2022**

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale


Béatrice STEFFAN

Voies et délais de recours - Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa publication.(ou sa notification).